

Proche
Solidaire
EfficaceP. 04 ■ 24 heures avec Yves Baroni,
opérateur à la Scop-TI.la
cgt

ensemble!

L'œil de...

Le mensuel des adhérents de la CGT

0,50 €



Eva Emeyriat
Rédactrice en
chef de La CGT
ensemble!

Bas les masques

Qu'il semble loin ce «jour d'après», où nous serons en mesure d'exiger des comptes. Des comptes pour que les masques tombent. Pour que la vérité soit faite sur la gestion calamiteuse de cette crise sanitaire. Des comptes de la part de nos gouvernants pour avoir minimisé la crise à l'heure où d'autres pays donnaient l'alerte. Des comptes à l'ex-ministre de la Santé Buzyn qui déclarait, le 24 janvier, que le risque de propagation du virus était quasi nul. Osant affirmer, moins de deux mois après dans les colonnes du *Monde*, «avoir d'emblée pressenti l'ampleur de la crise». Des comptes pour avoir dit aux Français que les masques n'étaient pas utiles afin de cacher la pénurie en la matière, et expliquer le manque de tests de dépistage disponibles. Des comptes pour avoir si longtemps méprisé les soignants, alors que certains se tuent aujourd'hui littéralement à la tâche; et pour leur avoir dit qu'il «n'y [avait] pas d'argent magique» quand ils se mobilisaient pour obtenir des moyens. Des comptes à un président qui feint le virage social pour mieux étriller le Code du travail. Des comptes à l'UE, plus prompte à servir les marchés qu'à gérer cette crise. Des comptes à ces sociétés bénéficiaires du CICE, spécialistes de l'évasion fiscale, qui s'achètent une conscience en fournissant des masques, tout en omettant de protéger leurs «collaborateurs». Ces travailleurs auxquels nous avons tendu le micro lors de la réalisation de ce numéro construit en grande partie par une équipe confinée, en télétravail. Ce numéro, vous l'avez peut-être en main mais, plus probable, vous le lisez sur votre écran, puisqu'il est disponible sur les sites web de la CGT et de la NVO. Comme la CGT qui demeure par tous les moyens au côté des travailleurs en cette période difficile, on est là! On est là! Ravis de pouvoir continuer à vous informer. À très bientôt, pour le «jour d'après»!



Covid-19

Le choc. Soignants sous pression, travailleurs sacrifiés... Analyse d'une pandémie révélatrice de profonds dysfonctionnements systémiques. **P. 08**

Europe

Urgence humanitaire. Victimes d'enjeux géopolitiques, les migrants se trouvent placés en première ligne face à la crise sanitaire en cours. **P. 05**

Grand entretien

Quand la recherche craque. Josiane Tack, secrétaire du SNTRS-CGT, revient sur l'état du secteur et dénonce une loi en deçà des enjeux. **P. 16**

P. 10 ■ Au coin du zinc avec Jean-Pierre Andrevon. L'auteur de SF explore le futur pour militer au présent.

P. 11 ■ Intraitable, une BD-choc sur la lutte de salariés coréens face à un géant français de la distribution.

P. 12 ■ La reconnaissance faciale: une technique en plein essor malgré des intentions parfois douteuses.

Assurance-chômage

Précarité. Si la crise sanitaire a suspendu l'application de la seconde phase de la « réforme » actant une baisse drastique des droits, le sort des privés d'emploi reste alarmant.



Il est hors de question qu'à cette crise sanitaire s'ajoute une crise sociale chez les plus précaires.

Antoine Fatiga, représentant CGT des saisonniers



Les nouvelles mesures d'indemnisation du chômage sont suspendues cinq mois, mais pas annulées. Une épée de Damoclès au-dessus de la tête des précaires. Lesquels doivent faire face, en outre, aux fermetures temporaires et intempestives des lieux non indispensables, en raison du Covid-19.

Les travailleurs précaires aux carrières morcelées étaient censés être les plus affectés par la modification des règles de calcul de l'indemnisation, prévue par la « réforme » de l'assurance-chômage qui devait entrer en vigueur le 1^{er} avril. Avec, pour conséquence, une indemnisation drastiquement réduite. De fait, le salaire de référence aurait dû être calculé, non plus sur les jours travaillés dans les douze derniers mois, mais sur l'ensemble de la période allant du début du premier contrat à la fin du dernier contrat signés dans les vingt-quatre derniers mois. « Le nouveau décret étendait la période de référence. L'allocation devait être calculée en prenant en compte les jours non travaillés », détaille Pierre Garnodier, secrétaire général du Comité national CGT des travailleurs privés d'emploi et précaires. Résultat : le salaire médian serait passé de 905 euros à 708 euros. Plus de 50 % des personnes indemnisées auraient touché moins de 708 euros par mois. Certes, en allongeant

la période de référence, la « réforme » allongeait celle d'indemnisation. Mais les allocataires indemnisés plus longtemps auraient été aussi plus pauvres. « En réduisant les allocations à peau de chagrin, la "réforme" visait à envoyer les privés d'emploi vers le RSA, en particulier dans un contexte où le revenu universel d'activité (RUA) pointe son nez », estime Pierre Garnodier. Cette modification des règles de calcul a eu des conséquences immédiates sur les précaires : travailleurs en CDD, intérimaires et saisonniers. Dans les Alpes, les saisonniers qui travaillent aux remontées mécaniques ont fait grève le 15 février dernier pour protester contre cette logique qui condamne à la misère ceux ayant une activité réduite et discontinuée. « Même les conseillers Pôle emploi en Paca ont informé du risque de travailler avec des coupures entre deux contrats », confie Manuel Georget, saisonnier dans la restauration et militant CGT. Pour le Comité CGT privés d'emploi et précaires, il faut sanctionner « tout employeur qui

publie une offre de moins de six mois à temps plein, car il condamne sciemment un chômeur à la misère : 431 euros par mois pour plusieurs dizaines de milliers d'entre eux ». Certes, la ministre du Travail Muriel Pénicaud a suspendu, jusqu'en septembre, l'application de la « réforme », crise sanitaire oblige. Mais elle n'est pas annulée... En outre, « déjà impactés par la "réforme" à venir, nous allons subir de plein fouet la décision gouvernementale de fermer les lieux non indispensables, à la suite du déclenchement de la phase 3 due au Covid-19. J'ai eu confirmation que mon contrat serait reporté, sans garantie », témoigne Manuel Georget. « On se retrouve avec des situations hétérogènes. Certains employeurs ont dit brutalement à leurs saisonniers : "Demain, on ferme, vous rentrez chez vous" ; d'autres ont convoqué des CSE extraordinaires pour négocier une fin de saison avec un chômage partiel », expose Antoine Fatiga, délégué CGT des saisonniers, favorable à la mise en place du chômage partiel pour tous les saisonniers. ■ SOPHIE EUSTACHE



Paroles de militants...



MARIE-PIERRE LAITHIER
Hôtesse de caisse saisonnière

Mon contrat s'arrête le 10 avril. Mon employeur m'a mis au chômage partiel jusque-là, après je n'ai rien. Il faudrait travailler six mois pour ouvrir des droits, mais nos contrats font souvent moins. Avec la crise du coronavirus, on se retrouve sans droit au chômage et sans travail... Cette « réforme » est criminelle, ce sont les plus précaires qui payent.



PASCAL CHARNAUX
Délégué de la CGT Remontées mécaniques

L'impact du premier volet qui fait passer la période de référence de quatre à six mois pour ouvrir des droits va être amplifié pour les saisonniers, car l'activité partielle ne sera pas comptée. Dans quelques mois, que toucheront ceux qui n'auront eu que trois ou quatre mois de contrats, et trois mois de chômage partiel ? Cette situation constitue une bombe à retardement.



MARION ESQUERRÉ
Journaliste pigiste

Le salaire moyen des journalistes pigistes sera calculé sur les vingt-quatre mois précédant l'ouverture des droits. Même les jours non travaillés seront pris en compte. La « réforme » va précipiter les plus fragiles dans la misère. Le chômage était pour eux un très fin filet de sécurité, il vient d'être mis en pièces.



MANUEL GEORGET
Saisonnier de la restauration

Là, je touche une indemnité journalière de 47,67 euros. Avec la « réforme », elle aurait été divisée par deux. Pareil pour mon épouse qui travaille à mi-temps sur des contrats courts. Nous gagnons un peu plus de 1900 euros mensuels avec un gamin de 15 ans ; nos enfants déjà étudiants travaillant pour financer leurs études.

Zoom

Avec cette réforme, l'Unédic misait sur une économie de 4,5 milliards d'euros, réalisée entre 2020 et 2022 sur le dos des privés d'emploi. L'organisme paritaire estimait la baisse des allocations comprise entre 6% et 50% pour 850 000 privés d'emploi, soit environ quatre allocataires sur dix, et ce dès la première année. ■



VOTRE CALEPIN, BIENTÔT DE RETOUR...

Compte tenu du contexte actuel, votre rubrique calepin est provisoirement suspendue. Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée et espérons être en mesure de vous la proposer à nouveau très prochainement.

La rédaction

Renault

Contre-projet. Alors que le constructeur automobile menace de supprimer des sites de production français, la CGT dévoile ses propositions au service de l'emploi et de l'écologie.



> LE CHIFFRE

26 000

C'est le nombre d'emplois supprimés en France chez Renault depuis 2004. La branche automobile a quant à elle perdu plus de 120 000 postes sur la même période. Tous les ans, la marque réimporte par camions 270 000 véhicules pour le marché français.

3 mars*, la CGT Renault a d'ailleurs présenté à la presse un plan pour l'avenir, esquissant une stratégie industrielle axée vers « le progrès social et la préservation de la planète ». « On est face à une stratégie d'entreprise financière et court-termiste où l'on crée de la valeur pour les actionnaires sans investir ni renouveler la gamme », tonne Fabien Gache, délégué syndical central (DSC) CGT. Le syndicat reproche à Renault ses sous-investissements en R&D, notamment en matière de véhicules décarbonés. « On se limite à une seule voiture électrique avec la Zoé, qui coûte 40 000 euros. Alors que nos ingénieurs ont développé l'EV3 à moins de 15 000 euros, un petit véhicule idéal au quotidien, qu'on pourrait produire à Flins mais que la direction refuse d'industrialiser », argue le DSC, qui estime à 250 millions d'euros l'investissement nécessaire pour la commercialiser. ■ **CYRIELLE BLAIRE**

* Le groupe Renault a décidé de fermer temporairement ses usines le 16 mars, en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Alors que les sites français de Flins (Yvelines) et de Douai (Nord) fonctionnent au ralenti, les usines situées à l'étranger, en Turquie notamment, vivent au rythme de cadences infernales.

« Nous n'avons aucun tabou et nous n'excluons rien », déclarait en février la PDG du groupe Renault, Clotilde Delbos. Face à un marché mondial de l'auto en repli, le groupe – qui a enregistré ses premières pertes depuis dix ans – a fait savoir qu'il mettrait en place un plan de 2 milliards d'économies sur trois ans qui pourrait entraîner des fermetures de sites. « Ils nous ont baissé de 1 000 euros notre prime annuelle en nous annonçant les résultats financiers. On était un peu sonnés », fait savoir David Dubois, secrétaire du syndicat CGT du site de Douai,

où les effectifs ont déjà été divisés par deux depuis 2003. Jusqu'en 2004, 54 % de la production de l'enseigne au losange en Europe (Turquie incluse), était réalisée en France. Un chiffre tombé à 17 %. Les usines françaises sont très impactées par cette stratégie de délocalisation, en particulier les sites de Flins (Yvelines) et Douai (Nord) qui ne tournent plus qu'à 50 %. « En Turquie, les ouvriers bossent 7 jours sur 7 dans des conditions d'exploitation, alors qu'on nous fait chômer ici », rapporte, écœuré, David Dubois, dont le syndicat appelle à un rééquilibrage de la production. Le

Uber

Coup de sifflet. La Cour de cassation a rendu un arrêt historique en requalifiant en contrat de travail la relation entre un chauffeur « indépendant » et la société Uber.

Désactivé sans explication de la plateforme Uber, le chauffeur VTC Maximilien Petrovic avait saisi en 2017 la justice pour demander que son statut de salarié soit reconnu.

Le 4 mars dernier, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi formulé par Uber et validé la requalification en contrat de travail du lien qu'il entretenait avec la plateforme. La haute instance a estimé que le statut de travailleur indépendant était « fictif » dès lors qu'il existait lors de la connexion « un lien

de subordination entre le chauffeur et la société ». Le chauffeur ayant recours à l'application ne pouvant ni constituer sa propre clientèle, ni fixer ses tarifs ni décider de son itinéraire, imposés par la plateforme de mise en relation. « Cette première requalification est une décision pionnière dans la mesure où elle concerne une société emblématique, estime Hélène Viart, de l'espace Droits, libertés et action juridique de la CGT. Elle montre que les travailleurs des plateformes sont placés en position de

subordination. Ils n'ont pas la pleine maîtrise de leur activité, sachant que quelqu'un d'autre tire profit de leur travail. » Cet arrêt prolonge, en fait, une autre décision prise par la Cour de cassation en 2018, contre la société Take Eat Easy (qui a fermé ses portes en 2016), qui avait donné raison à un livreur à vélo requalifié en salarié. Reste que, demain, les 30 000 chauffeurs VTC pourraient s'appuyer sur cette nouvelle jurisprudence. Arthur Hay, coursier et secrétaire du syndicat CGT des coursiers

à vélo de la Gironde, s'en réjouit : « On casse le mythe d'une simple mise en relation avec un client. » La CGT, qui accompagne les travailleurs des plateformes désireux de monter des dossiers de requalification, soutient aussi ceux qui veulent rester indépendants. « On les aide à conquérir plus de droits. À Nantes, Dijon, Lyon, Strasbourg, Bordeaux, des syndicats se créent. Et on réfléchit à organiser les travailleurs qui veulent monter des coopératives, comme à Bordeaux », fait savoir Hélène Viart. ■ **C.B.**



Vite dit!

■ SNCF Ça déraile

La sortie de voies, le 5 mars, du TVG Colmar-Paris suite à un affaissement d'un talus a fait directement 22 blessés. Indirectement, elle remet aussi en débat la question de la maintenance à la SNCF. « Les périmètres d'intervention des brigades des voies changent sans cesse, les pas de maintenance augmentent [temps passé entre deux révisions, ndlr], les équipes sont modifiées et, finalement, certains cheminots sont affectés à des secteurs qu'ils connaissent mal », a estimé un responsable syndical CGT. ■

■ SAM Drame ordinaire

Un opérateur polyvalent de 60 ans, syndiqué à la CGT, est mort début mars suite à la chute accidentelle d'une poche de 100 tonnes d'acier liquide dans l'aciérie de Montereau-Fault-Yonne (77). Un tragique accident qui, rappelle la CGT, « met aussi en lumière la question de la pénibilité au travail et des risques professionnels ». ■

■ PÔLE EMPLOI Fausses annonces

Le Comité national CGT des privés d'emploi et précaires a pu établir que sur 710 offres réparties entre l'Essonne et le Val-de-Marne, 651 étaient illégales, dont une majorité émanait de plateformes privées considérées comme des partenaires par Pôle emploi. La CGT demande que des radiations reposant sur des offres mensongères soient considérées comme nulles. ■

■ PRESSE Ciblés par la police

Le samedi 7 mars à Lyon, à l'occasion d'une manifestation de « gilets jaunes », des photojournalistes ont été chargés par la police avant de recevoir des coups de matraque au sol. Dans un communiqué, le SNJ-CGT a, de nouveau, dénoncé des violences policières contre des journalistes, dont le seul tort est de faire leur métier. ■

■ BOIRON Mal en point

Le champion du monde de l'homéopathie, confronté à une forte baisse de son chiffre d'affaires suite au déremboursement des tubes de granules, a annoncé un plan de réorganisation avec, à la clé, la suppression de 646 postes. L'entreprise lyonnaise acte la fermeture du site de production de Montrichard dans le Loir-et-Cher et de douze établissements de préparation-distribution. ■

LANDES NET SERVICE Esclavagiste

Le procès pour traite d'êtres humains engagé par un ancien ramasseur de canards sans papiers, exploité par son employeur, s'est ouvert début mars au tribunal de Dax (Landes). L'ouvrier, qui a vécu une véritable descente aux enfers, est soutenu par la CGT qui s'est portée partie civile lors de ce procès. ■



24 HEURES AVEC...



9 heures Yves Baroni découvre le poste auquel il est affecté, variable selon les besoins de la production.



Chaque boîte de thé à la pomme-cannelle doit peser exactement 37,5 grammes.



Au cours de la matinée, Yves Baroni fait des allers-retours au laboratoire où sont testées la qualité et la conformité des produits.

Repères

Née en 2014 de la volonté des ex-Fralib de prendre leur destin en main, la Scop-TI distribue deux gammes de thés et d'infusions : 1336 et Scop-TI Bio, 100% naturel. Six ans plus tard, elle produit 200 tonnes par an et ambitionne de renforcer sa présence dans la grande distribution avec le thé en vrac. Les amateurs peuvent aussi accéder aux produits en ligne sur le site de la coopérative : 1336.fr Et les militants, soutenir sa campagne de sociofinancement afin qu'elle puisse se doter des moyens de son développement (scop-ti.com). ■



13 heures L'opérateur change de poste pour procéder au conditionnement de boîtes de thé destinées à être commercialisées sous marque de distributeur.



15 heures Le coopérateur engagé connaît chaque recoin de l'usine, qui s'étale sur 12 000 m².



Yves Baroni



Notre usine, c'est notre bébé. Nous devons mener une nouvelle lutte pour la faire grandir, montrer qu'on n'a pas besoin d'actionnaires et que les ouvriers sont capables de gérer une entreprise.

Yves Baroni, opérateur

Opérateur. Cet ex-Fralib s'investit à fond dans la Scop-TI, qui fabrique thés et infusions. Une épopée solidaire qui remet en question les modes de production capitalistes et la nécessité de lutter !

É paules carrées et tatouage apparent dans le cou, Yves Baroni est affecté ce 10 mars au matin à la machine 8, dédiée au conditionnement des boîtes de thé pomme-cannelle de la marque 1336. « 1336 », un chiffre ô combien symbolique qui correspond au nombre de jours de lutte des Fralib, à partir de l'annonce de la fermeture de leur usine par son propriétaire, la multinationale Unilever – quatrième acteur mondial de l'industrie agroalimentaire –, au mois de septembre 2010. L'usine, implantée à Gémenos (Bouches-du-Rhône), au pied du massif de la Sainte-Baume, employait alors 182 salariés, dont la moitié était syndiquée à la CGT. Le militant était déjà de ceux-là. « On s'est fait traiter de fous, d'utopistes.

Le sentiment d'injustice, la solidarité, nous ont fait tenir. À la fin, c'était juste une question de dignité », témoigne celui qui, à ses heures, chante avec Los Fralibos, le groupe de rock « maison » lancé avec le soutien de HK et Les Saltimbanques. C'est dans ce chaudron de résistance qu'infuse le projet de reprendre l'outil de production et d'inventer un autre rapport au travail. Un an après l'accord de fin de conflit, la société coopérative ouvrière Scop-TI lançait sa propre production, en mai 2015. Depuis, ici, il n'y a pas de patron, mais actuellement 42 salariés acteurs de leur avenir. À chaque homme ou femme correspond une voix. Les décisions sont prises à la majorité. « Parfois, ça tiraille, c'est normal. On ne mène pas une lutte comme la nôtre avec des

esprits faibles, on est plusieurs à avoir une grande gueule. Les assemblées générales nous apprennent la démocratie et on est tous raccords sur l'esprit du projet », s'amuse Yves Baroni. En l'occurrence, renouer avec le travail de qualité, produire autant que possible en circuit court. « La matière première – tilleul, verveine, camomille – provient de France pour la marque Scop-TI Bio. Nous travaillons avec des cultivateurs de tilleul de Buisles-Baronnies, dans la Drôme, pour relancer leur production en déclin à cause des multinationales qui tirent les prix vers le bas », explique le quin-quagénaire en parcourant l'atelier matières premières, embaumé par des odeurs d'agrumes et de fruits rouges. Quand cet ouvrier aromatisateur officiait chez Unilever, il était

payé 2 200 euros net. Il en gagne 1 600 aujourd'hui. Chez Scop-TI, les mieux payés atteignent 2 000 euros. Des écarts de salaires sans commune mesure avec ceux en vigueur dans les entreprises du CAC 40 ! Retour au pied de la machine où les gestes sont, somme toute, répétitifs. Au-dessus, une longue passerelle traverse l'atelier, par où sont déversés dans une trémie les sacs de thé de 500 kg. « Le plus difficile, après quatre ans de lutte où l'on a goûté à une relative liberté, a été de reprendre une routine. Mais au moins, on sait pourquoi on travaille. » Yves Baroni se définit surtout comme un coopérateur de la Scop-TI. « Parce que si tu te définis comme un simple opérateur, c'est que tu n'as rien compris au film. » ■

Europe

Urgence humanitaire. Victimes de conflits diplomatiques, comme celui entre la Turquie et l'Union européenne, les migrants sont en première ligne face à la pandémie de Covid-19.

Nous avons demandé au préfet la mise en place en urgence, par l'intermédiaire de la sécurité civile, à Grande-Synthe [Nord, ndlr] comme à Calais [Pas-de-Calais], de plusieurs camps de 50 personnes. Cela permettrait, dans les vingt-quatre heures, et dans le respect des consignes [de confinement], d'éviter la promiscuité excessive sans compliquer la distribution des repas. » Le 21 mars, Jean-Claude Lenoir, président de l'association d'aide aux migrants Salam, désespère d'obtenir des conditions d'accueil dignes pour les centaines d'exilés (Syriens, Irakiens, Afghans...) présents à la frontière franco-britannique. Quelques jours plus tôt, 25 associations ont écrit au préfet des Hauts-de-France pour réclamer des « lieux d'hébergement », des « sites de distribution alimentaire » et des « points d'accès à l'eau et au savon ». Déjà extrêmement précaires, les conditions de survie des migrants se sont fortement durcies partout en Europe depuis le début de la pandémie de Covid-19. Et la fermeture des frontières extérieures de l'espace Schengen a assombri un peu plus l'avenir de ceux qui cherchent à rejoindre l'Europe.



Moria, île grecque de Lesbos. Près de 14 000 demandeurs d'asile s'entassent dans une zone prévue pour 3 000 personnes. Le plus grand camp de réfugiés d'Europe se résume à un cloaque!

Des pions dans les négociations

« En ces temps difficiles, n'oublions pas les personnes qui fuient les guerres et la persécution. Elles ont besoin – comme nous tous – de solidarité et de compassion, aujourd'hui plus que jamais », réagissait le 19 mars Filippo Grandi, haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés. S'il reconnaissait aux États le droit de « gérer leurs frontières », il les appelait à ne pas « fermer les voies d'accès aux régimes d'asile, ni forcer des civils à retourner vers des situations de danger ». D'autant que, pour Filippo Grandi, « des solutions existent, [tels] des systèmes de dépistage [...] ainsi que des tests, le placement en quarantaine, [pour] gérer l'arrivée des demandeurs d'asile et des réfugiés en toute sécurité, tout en respectant les normes internationales de protection ». Et ce, alors que les fermetures de frontières se multiplient, comme celles de la Turquie avec la Grèce et la Bulgarie, depuis le 19 mars. Cruelle ironie, puisque c'est l'annonce par la Turquie, fin février, de l'ouverture de sa frontière avec la Grèce qui avait entraîné un afflux de plusieurs milliers de réfugiés, notamment des Syriens, violemment repoussés par les forces de sécurité grecques. « Encore une fois, des hommes, des femmes et des enfants deviennent des pions pour la négociation de compromis politiques »,

dénonçait alors la CGT. Car le bras de fer engagé par le président turc Recep Tayyip Erdogan vise à peser dans la renégociation de l'accord de 2016 avec l'Union européenne. La Turquie s'était alors engagée à retenir sur son territoire les migrants cherchant à rejoindre l'Europe, en échange d'une aide de plusieurs milliards d'euros. L'annonce turque est intervenue également après que Erdogan a dû signer un cessez-le-feu dans le nord-ouest de la Syrie, où 53 soldats turcs sont morts depuis le début de l'offensive enclenchée en octobre.

Une catastrophe sanitaire

À la frontière gréco-turque, la situation est particulièrement tendue dans la région de l'Evros, interdite d'accès.

Le 12 mars, la Cimade évoquait une « escalade de la violence [...] atteignant un niveau d'horreur et de violation des droits fondamentaux sans précédent ». « La disparition de deux jeunes hommes syrien et pakistanais, tous deux décédés des suites de leurs blessures après avoir essuyé des tirs de balles à la frontière, en est l'illustration », poursuivait l'association de soutien aux migrants. « Notre priorité est de nous assurer que l'ordre

est maintenu à la frontière grecque, qui est aussi une frontière européenne », déclarait le 3 mars Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne. Le même jour, elle annonçait une aide de 700 millions d'euros à la Grèce, ainsi que l'envoi d'un navire, de deux patrouilleurs, de deux hélicoptères, d'un avion et de cent gardes de l'agence européenne de surveillance des frontières, Frontex, en plus des 530 agents déjà sur place.

30 associations et syndicats, dont la CGT, ont appelé le 3 mars « à la solidarité européenne [...] pour accueillir dignement celles et ceux qui se présentent à ses frontières ».

« L'instrumentalisation de ces populations par le président turc ne fait aucun doute, mais la réponse européenne ne peut être purement sécuritaire », réagirent 30 organisations associatives et syndicales, dont la CGT, qui appelaient « à la solidarité européenne [...] pour accueillir dignement celles et ceux qui se présentent à ses frontières ». À l'urgence sanitaire dans les camps qui abritent des dizaines de milliers d'exilés en Grèce, à cause du « risque de propagation du virus [...] extrêmement élevé », alerte Médecins sans frontières. Selon l'ONG, « les camps doivent être évacués rapidement pour protéger ceux qui y vivent ». ■ LUDOVIG FINEZ



Dans certaines parties du camp [de réfugiés, ndlr] de Moria [sur l'île de Lesbos], il n'y a qu'un seul point d'eau pour 1 300 personnes et pas de savon. Des familles de cinq ou six doivent dormir dans 3 m².

D^r Hilde Vochten, coordinatrice médicale de Médecins sans frontières en Grèce



Vite dit!

ÉTATS-UNIS

L'addition néolibérale

Une Américaine est tenue de régler près de 35 000 dollars pour assumer les frais liés à sa prise en charge médicale après avoir été testée positive au coronavirus. À l'instar de 27 millions d'Américains, cette femme ne dispose d'aucune couverture santé. Alors que l'épidémie révèle les failles du système de santé américain, le Sénat a voté le 18 mars un paquet de mesures ouvrant la voie à la gratuité des tests de détection du coronavirus et au paiement des arrêts maladie dans les entreprises de moins de 500 personnes. ■

PAYS-BAS

Les retraites dévaluées

La pandémie en cours ayant pour conséquence de faire chuter les taux d'intérêt, le système des fonds de pension néerlandais est soumis à rude épreuve. APB, le plus important fonds de pension du pays, qui gère notamment les actifs des retraités de la fonction publique pour un montant de 459 milliards d'euros, a d'ailleurs annoncé qu'il devrait réduire les pensions dès 2021. CQFD... ■

ITALIE

Un arrêt négocié

Le 21 mars, le pays a décidé d'arrêter toute activité de production autre que celle strictement nécessaire. Une semaine avant, les syndicats CGIL, CISL et UIL avaient conclu un protocole d'accord avec les organisations patronales précisant que les activités productives ne pourraient continuer que si les conditions nécessaires pour assurer la protection des salariés étaient réunies. Les entreprises ont notamment l'obligation d'assurer le nettoyage journalier et la désinfection régulière des locaux, et de mettre des gels hydroalcooliques à disposition des travailleurs. Si l'organisation ne permet pas de garantir la distance de sécurité d'un mètre, l'entreprise doit fournir masques et gants... ■

MONDE

L'OIT s'inquiète

À travers un rapport publié le 18 mars, l'OIT estime que la crise sanitaire en cours révèle crûment les conséquences désastreuses des politiques d'austérité. En réponse à la pandémie, l'OIT préconise des investissements massifs dans les systèmes de protection sociale et de santé publique, et estime que la pandémie pourrait avoir des conséquences sociales plus graves que la crise de 2008 en menaçant jusqu'à 25 millions d'emplois, soit 3 millions de plus que les emplois détruits en 2008. ■

Vite dit!

**BTP
Delirium ministériel**

La déclaration de la ministre du Travail, accusant le BTP de défaitisme et d'abuser du chômage partiel, «est particulièrement inadmissible, l'État est en plein délire», tonne la fédération CGT Construction. Laquelle, à l'heure de boucler ces lignes, refusait de signer un accord de reprise du travail dans le secteur, jugeant les mesures de sécurité à l'endroit des salariés «inapplicables». ■

**PRIME
On perd pas le nord**

1 000 euros pour ceux qui ont «le courage d'aller travailler». Le ministre de l'Économie Bruno Le Maire met à profit la prime «Macron», exonérée de cotisations sociales et d'impôt. Plusieurs entreprises du commerce, entre autres, ont déjà embrayé. Un geste dénoncé par la CGT du secteur, pour laquelle «agiter la prime de 1 000 euros pour encourager les salariés à travailler, qui plus est dans des conditions dangereuses, relève du mépris le plus total pour la vie humaine». ■



Si la question de renforcer le confinement se pose, c'est uniquement parce que notre pays n'est pas en capacité d'effectuer un dépistage de masse. Nous sommes incapables de produire des tests en nombre suffisant, par manque d'anticipation.

Christophe Prudhomme, médecin urgentiste, CGT Santé



Vous l'aurez compris, vous le pressentez, cette crise sanitaire sans précédent aura des conséquences, humaines, sociales, économiques majeures.

Adepte de la rhétorique, le «guerrier en chef» de la République invoque depuis le début de la crise sanitaire l'intérêt général pour mieux préserver ceux du patronat et de la finance, occultant les écueils de ses choix en matière de santé ou de service public. Quand l'outrance le dispute au mépris.

État d'urgence sanitaire

Régression sociale. Sous couvert d'unité nationale, l'exécutif autorise par une loi d'exception les entreprises à déroger au Code du travail. Inacceptable pour la CGT.

Le 22 mars, l'Assemblée nationale votait la loi sur l'état d'urgence sanitaire habilitant le gouvernement à prendre par ordonnances diverses mesures relatives, entre autres, aux libertés publiques, mais aussi au droit du travail. Sont ainsi actées l'extension de l'activité partielle ou encore la suppression des jours de carence en cas d'arrêt maladie. Dans son ensemble, le volet social du texte est toutefois jugé particulièrement régressif par les organisations syndicales. Les employeurs ont en effet désormais toute latitude pour imposer ou modifier unilatéralement la date de prise d'une partie des congés payés et de

jours de réduction du temps de travail (RTT) en dérogeant aux délais de prévenance et modalités d'utilisation définis dans le Code du travail, au sein des conventions et accords collectifs, ainsi qu'au niveau du statut général de la fonction publique. Les employeurs pourront ainsi imposer jusqu'à six jours de congés payés à leurs salariés, sous réserve de la signature d'un accord de branche ou d'entreprise. À noter que cette dernière disposition ne sera toutefois pas nécessaire pour imposer des jours de RTT ou pris sur le compte épargne temps. L'exécutif permet en outre aux entreprises «particulièrement nécessaires à la sécurité de la nation ou

à la continuité de la vie économique et sociale» de déroger aux règles d'ordre public et aux conventions sur la durée du travail, les repos hebdomadaire et dominical. Inacceptable pour la CGT: «Si l'on voulait endiguer l'épidémie, il aurait fallu prendre des mesures pour consolider et sanctuariser les droits des salariés plutôt que de les fragiliser», estime Céline Verzeletti, secrétaire confédérale. Des salariés qui, selon la CGT, devraient être en mesure d'exercer leur droit de retrait dès lors qu'ils «travaillent dans des entreprises non indispensables pour surmonter la crise», comme le rappelait Philippe Martinez au micro de France Info, le 18 mars. ■ EVA EMEYRIAT

**SANTÉ
Mensonge d'État?**

Le collectif C 19 (environ 600 médecins) a porté plainte le 19 mars devant la Cour de justice de la République contre le Premier ministre Philippe et l'ex-ministre de la Santé Buzyn pour «mensonge d'État». Pour l'avocat de C 19: «Une enquête pénale est indispensable pour connaître l'étendue de l'information que l'on a cachée aux Français et déterminer les responsabilités de chacun dans ce fiasco sanitaire.» ■

**VIOLENCES DOMESTIQUES
L'inquiétude grandit**

«Suite aux mesures de confinement, de nombreuses femmes victimes de violences conjugales se retrouvent plusieurs semaines enfermées dans des foyers toxiques, où la violence quotidienne et la fatigue psychologique vont croître au fil des jours», twittait le groupe Collages féminicides le 16 mars. Même inquiétude du côté des professionnels de l'aide à l'enfance, pour qui le confinement peut accroître le risque de maltraitances. ■

**SANS-ABRI
Situation ubuesque**

Plusieurs SDF ont été verbalisés pour non-respect du confinement à Paris Bayonne ou Lyon, dénoncent des associations d'aide aux sans-abri. Si l'exécutif a annoncé la mise à disposition de 2 000 places d'hôtel en plus pour ces derniers, la Fédération des acteurs de la solidarité souligne qu'il en faudrait à terme des dizaines de milliers. ■

ADP

Pétition avortée, privatisation reportée

«Si vingt-quatre mois en arrière vous m'aviez dit que le Sénat allait voter contre la poursuite de la privatisation d'Aéroports de Paris (ADP), qu'il y aurait une pétition en faveur d'un référendum d'initiative populaire, et qu'on allait rassembler un million de signatures, je ne vous aurais pas cru», ne peut s'empêcher de se réjouir Fabrice Michaud, secrétaire général de la fédération Transports de la CGT. Le 11 mars, à la veille de la clôture de la pétition, le gouvernement a annoncé le report de la vente des parts

(50,6%) que l'État détient encore au capital d'ADP. «L'instabilité actuelle des marchés [financiers, ndlr] montre que les conditions ne sont pas du tout favorables à une quelconque opération de privatisation, et en particulier en ce qui concerne ADP», a ainsi déclaré Sibeth Ndiaye, porte-parole du gouvernement, alors que les cours de la bourse, affolés par la crise mondiale liée à l'épidémie de coronavirus, s'effondraient. Fabrice Michaud, lui, veut croire que la mobilisation populaire y est pour

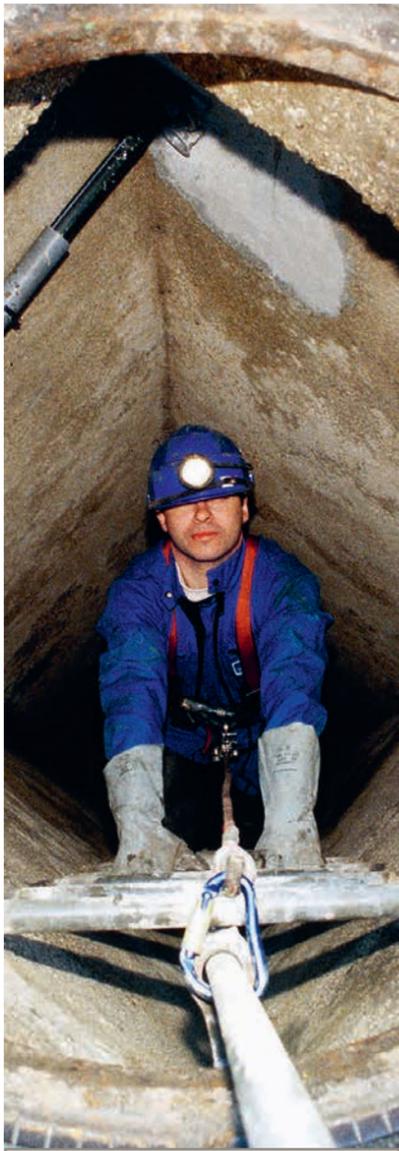
beaucoup. «Si Macron avait tenu la promesse faite à l'issue du "grand débat", le seuil de 4,7 millions de signatures nécessaires à l'organisation d'un référendum aurait été abaissé à 1 million, et la consultation aurait eu lieu», rappelle-t-il. Différer la privatisation, c'est aussi différer les risques qu'elle comportait: une plus grande mise en concurrence des salariés entre eux; l'explosion de l'emploi précaire; l'explosion des nuisances aéroportuaires – couvre-feu, bruit, pollution – liées à une exploitation

maximale; l'augmentation des tarifs des parkings et des taxes aéroportuaires; voire, la vente à la découpe du foncier d'ADP – 6 686 hectares en Île-de-France – pour le valoriser... Une victoire, donc, du point de vue de la CGT, même si, pour l'instant, un simple report est annoncé. «La suspension de la privatisation peut être très longue, car pour être cohérent, l'État va devoir attendre que les bourses remontent pour remettre son projet sur la table», poursuit le cégétiste. Rien n'est plus incertain... ■ ELSA DUPRÉ

Île-de-France

Dégoûts de Paris. Exposés des décennies sans protection à l'amiante, les salariés d'Eau de Paris exigent la réparation du préjudice et le doublement de leur congé de fin de carrière.

Je ne sais pas si le mouvement reprendra après le confinement, dit Henri Bousquet, délégué syndical CGT d'Eau de Paris. Mais le mécontentement est toujours là. Un groupe WhatsApp a été créé, les gens s'envoient des vidéos. Ils chantent: «On est là, on est là!» Entamée le 25 février, la grève des salariés de l'opérateur en charge de la production et de la distribution d'eau dans la capitale a été suspendue pour cause de Covid-19. La mairie et la direction de la régie mettront-elles à profit cette période pour entendre des salariés qui refusent de continuer à sacrifier leur santé? Rien n'est moins sûr. La découverte de la présence d'amiante dans la peinture bitumineuse qui protège les conduites d'eau de la corrosion ne date pas d'hier. La mairie est au courant depuis... 1975! En outre, depuis 2012, et des analyses révélant la présence d'amiante et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques sur les conduites d'eau dans les égouts, mairie et direction donnent surtout l'impression d'essayer de gagner du temps, jusqu'à la prescription. Suite aux analyses de 2012, les représentants du personnel avaient déclenché un droit d'alerte en raison d'un danger grave et imminent. En 2014, un accord ouvrant la voie à une réparation du préjudice fut signé. Sauf que la direction ne cesse de repousser depuis six ans les négociations. Rien n'a été mis sur la table, à part une vague proposition de discussion sur des méthodes de mesures de l'exposition au



L'espérance de vie des égoutiers est inférieure de 17 ans à la moyenne générale.

risque. Alors qu'il est avéré que les travailleurs d'Eau de Paris ont été exposés durant des décennies, qui plus est sans aucune protection. En 2017, la chambre régionale des comptes assurait même que «la simple circulation en égout [pouvait] être dangereuse». «Il y a dix ans, témoigne Simon, on descendait avec une simple cotte et un détecteur de gaz pour trois. Depuis, la direction a fait des efforts en fournissant des masques et des combinaisons jetables. Mais ce qu'on a attrapé dans le sang, on l'a toujours. Et les scanners et radios sont à nos frais.» Début mars, Eau de Paris a accepté de reprendre les négociations. «Leur proposition était en dessous du pire qu'on avait imaginé. Ils évoquent une réparation du préjudice d'anxiété de l'ordre de 250 euros par année de présence», explique Henri Bousquet. Relevant du droit privé, les salariés d'Eau de Paris ne bénéficient pas du compte pénibilité et ou d'un départ à 55 ans, comme leurs homologues des Égouts de Paris. «On travaille dans le même milieu confiné et insalubre. Et il y a les invisibles, ajoute Simon, les salariés des entreprises sous-traitantes. Impossible d'avoir les chiffres de ceux qui ont succombé au cancer de la plèvre.» Simon se dit prêt à occuper de nouveau la place de l'Hôtel-de-Ville. «On ne demande pas la lune, juste la réparation du préjudice avant 2012 et le doublement du congé de fin de carrière, actuellement de 1,5 an pour quarante ans de travail.» ■

JEAN-PHILIPPE JOSEPH
*Le prénom a été changé.

Allier

Au centre de tri de Yzeure, La Poste manage par la peur

C'est du jamais-vu: 52 salariés du centre de tri de La Poste à Yzeure ont décidé de porter plainte contre leur direction pour «manquement à son obligation d'assurer la santé et la sécurité des salariés». Considérant un danger grave et imminent par amplification des risques psychosociaux, les postiers font valoir depuis le 15 janvier leur droit de retrait. Pour comprendre ce qui se passe sur la plateforme de préparation et de distribution du courrier, il faut remonter à octobre 2018. À cette

date, un nouveau directeur d'établissement est nommé. Dans ses bagages, une petite équipe destinée à renforcer l'encadrement. Très vite, l'ambiance se dégrade. À la pression sur la charge de travail, s'ajoutent les vexations, les propos sexistes, les intimidations, les lettres de menace, les sanctions disciplinaires, notamment deux mises à pied. «La situation est dramatique. Il ne se passe pas un jour sans que quelqu'un fonde en larmes. On a le sentiment que la direction veut faire le ménage», affirme Annie, factrice depuis 2003.

La mise en place d'une nouvelle organisation du travail en juillet 2019 n'a fait qu'empirer les choses. «Le rythme est intenable, et la direction ne veut pas payer les heures supplémentaires, témoigne Valentin. Un jour, je suis rentré de ma tournée avec du courrier, j'ai été menacé de sanction.» Dernier épisode en date, le 14 février, des salariés ont reçu un blâme et deux avertissements pour avoir, selon la direction, dégradé le site lors de la manifestation contre la «réforme» des retraites du 5 décembre 2019.

Pour l'heure, ni les interpellations en CHSCT ni la mise en demeure de l'inspection du travail n'ont fait entendre raison à la direction. La médiation mise en place sous l'égide la direction régionale n'a pas plus abouti. «On a affaire à des gens inhumains, méprisants, qui agissent par la terreur», dénonce Christelle Hébrard, déléguée Fapt-CGT de l'Allier. Pour l'heure, les salariés tiennent bon, même si, la direction contestant le droit de retrait, plusieurs n'ont pas été payés en mars. ■ J.-PH. JOSEPH



Le réseau de conduites d'eau sur lesquelles nous travaillons se situe dans les égouts de Paris. Il fait 2600 km. Un tiers est amianté. Il faudrait des centaines d'années pour l'assainir.

Henri Bousquet, délégué syndical CGT à Eau de Paris



Vite dit!

■ TERRITOIRE DE BELFORT Zone à défendre

Le 18 février à Belfort, qui fait partie de l'Aire urbaine – plateforme économique majeure de la région – avec Montbéliard, Héricourt et Delle, Philippe Martinez a rencontré les instances interprofessionnelles du syndicat en Bourgogne-Franche-Comté. Le but: échanger sur le travail interdépartemental et coordonner l'activité, après des mois usants liés, entre autres, au PSE engagé à General Electric. ■

■ BOUCHES-DU-RHÔNE Pour le climat social

Le 13 mars, veille de marches pour le climat prévues en France – pour beaucoup annulées –, l'UD 13, SUD et la FSU appelaient à se réunir devant la direction régionale de l'environnement (Dreal) Paca, à Marseille. Le but: exiger que «justices sociale et climatique fonctionnent ensemble». Avec pour conditions: la sortie du capitalisme; le renouvellement de l'outil industriel et la participation des travailleurs aux décisions. ■

■ TARN 8 mars, et après...

Lors de la journée du 8 mars, l'UD 81 a lancé une consultation sur les violences sexistes et sexuelles au travail. Un questionnaire anonyme, distribué dans les entreprises, interroge les femmes sur l'égalité professionnelle et salariale, sur les comportements et violences rencontrés au travail, ainsi que les réponses apportées par les directions. ■

■ VAL-DE-MARNE L'Apajh en cause

Fin février, plusieurs dizaines de parents et salariés d'établissements gérés par l'Association pour adultes et jeunes handicapés ont tenu un piquet de grève devant le siège de l'association à Créteil. Ils entendaient ainsi dénoncer la dégradation des conditions de travail, le manque d'effectifs, le turnover incessant des cadres, et une mauvaise gestion qui engendre un mal-être chez les résidents. ■

■ LOIRE Agents à bout

«Rien ne va plus dans les écoles.» Le message des territoriaux CGT de Saint-Étienne était on ne peut plus clair. Pointant le bilan du maire LR sur la mandature (15 % des effectifs en moins et un service de la petite enfance «bradé et brimé»), le syndicat appelait à un rassemblement le 27 février devant l'hôtel de ville pour défendre les missions et conditions de travail d'agents «maltraités, épuisés, surbookés, démotivés». ■

BRETAGNE Allô, Covid ?

Afin de répondre aux nombreuses questions que se posent les salariés bretons au sujet de la crise sanitaire du coronavirus (chômage partiel, rémunération, travail saisonnier, CDD, télétravail...), le Comité régional CGT de Bretagne a décidé de mettre à leur disposition un numéro vert: le 0805 38 66 61. De 8 heures à 12h30 et de 13h30 à 18 heures. ■

Le contexte >

Le 16 mars, l'exécutif décrétait le confinement de la population pour quinze jours, au moins, afin d'endiguer la pandémie de Covid-19. Suivi, le 22 mars, d'un état d'urgence sanitaire qui prévoit de déroger à des acquis sociaux afin de «participer à l'effort national».

La pénurie >

En 2011, l'État français comptait 1,4 milliard de masques chirurgicaux et FFP2, stock tombé à 150 millions en 2013. Résultat d'erreurs stratégiques et de choix budgétaires iniques.



La phrase

Le risque est grand parce que le système des hôpitaux publics est sinistré. Sans injection de moyens rapides, nous ne pourrions pas faire face.

François Salachas, neurologue à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière.

HÔPITAUX

Une situation aggravée par des années d'austérité

Dès la mi-mars, alors que les hôpitaux français enclenchent un à un le «plan blanc», ceux du Haut-Rhin sont déjà saturés face à l'afflux de malades et les nombreux placements en réanimation. Pour le seul 15 mars, 400 personnes sont hospitalisées dans le département. Le chef des urgences de Colmar parle alors d'une «médecine de guerre». Trois jours plus tard, l'armée évacue six premiers patients depuis le Haut-Rhin vers Toulon et Marseille. Le Grand Est a été massivement touché dès le début de l'épidémie. Les premières contaminations remontent à un rassemblement religieux de 2000 personnes organisé fin février. Le 10 mars, la région approche les 500 cas confirmés, dont 7 décès. Une semaine plus tard, le compteur dépasse les 1800 malades. L'Île-de-France approche alors les 2200 cas et les Hauts-de-France franchissent les 600 cas. Des chiffres qui paraissent déjà bien loin aujourd'hui, au regard de la progression exponentielle de l'épidémie. La situation, certes exceptionnelle, n'est cependant que le paroxysme de ce que dénoncent depuis longtemps les agents hospitaliers, notamment lors de la longue grève des services d'urgence en 2019. La CGT Santé pointe, elle, «plus de 4 milliards d'euros d'économies nouvelles» en 2020, et décrit un «système de santé déjà exsangue par manque de budget, de lits et de personnels». D'ailleurs, beaucoup de dents ont grincé en entendant Emmanuel Macron, le 12 mars, rendre hommage aux «héros en blouses blanches» et promettre d'augmenter «massivement les capacités d'accueil à l'hôpital». En 2018, près de 4200 lits ont été fermés, ce «poste budgétaire» enregistrant une baisse de 4,2% sur les cinq dernières années. ●

ÉCONOMIE

La place de l'État en question

Plus de 12% de baisse à la bourse de Paris le 12 mars, 10% à New York... Si la journée a été qualifiée de «jeudi noir», elle a été suivie d'autres chutes brutales des cours sur les places financières du monde entier. À l'heure où la «réforme» des retraites voulue par l'exécutif – pour l'heure suspendue – réveille les craintes d'une baisse des pensions, le secteur de la banque et de l'assurance observe avec gourmandise, prêt à placer ses produits boursiers à ceux qui en ont les moyens. La crise du Covid-19 exacerbe les dangers d'un tel système. Tout comme elle fait exploser au grand jour les conséquences d'une économie mondialisée offerte aux seuls appétits du privé. «À l'exemple de l'industrie pharmaceutique, l'Asie produisant 80% des principes actifs des médicaments, c'est notre indépendance thérapeutique et notre sécurité sanitaire qui se trouvent menacées», constate la CGT Chimie. Celle-ci rappelle que l'emploi industriel en France, qui était de 4,5 millions de salariés en 1989, a chuté de 30% à fin 2017. La CGT Chimie ajoute que «les industries de produits de première nécessité doivent être soustraites au secteur marchand, autrement dit, nationalisées». Le ministre de l'Économie Bruno Le Maire, lui-même, avoue envisager des nationalisations face, notamment, à la catastrophe encourue par Air France, qui a supprimé environ 90% de ses vols. L'État français ne détient plus que 14% du capital d'Air France-KLM, 15% de Renault, 23% d'Orange... ●

SALARIÉS

Les plus fragiles aux avant-postes

Les grands groupes de l'industrie automobile ont reculé la décision tant qu'ils ont pu, avant de se résoudre à arrêter leurs lignes de production: Michelin; Renault; PSA; Toyota... D'autres entreprises, du monde du spectacle et de l'événementiel, ont vu leurs contrats partir en fumée après l'annulation ou le report de tous les événements culturels, sportifs, de loisirs, professionnels... Quant aux commerces jugés non essentiels, ils ont été obligés par décret de baisser leur rideau. Beaucoup d'entreprises, où le télétravail est impossible par nature, ont cependant décidé de poursuivre leur activité (lire les témoignages ci-contre). C'est le cas de plateformes logistiques et de vente à distance, telles Amazon et La Redoute. «Parce que la recherche du profit a encore moins de sens qu'à l'accoutumée, la CGT demande l'arrêt immédiat de toutes les activités ne participant pas à la production de biens et de services répondant aux besoins essentiels de la population», proclame un communiqué de l'organisation daté du 18 mars. «Le gouvernement et les employeurs doivent tout faire pour fournir, sans délai, les équipements de protection indispensables à celles et ceux qui travaillent», ajoute la CGT. Or, nombre d'entre eux n'ont pas eu droit à ces égards, notamment les précaires. Dans un pays qui a décrété l'état d'urgence sanitaire, ces derniers ont beaucoup de mal à faire valoir leurs droits: droit de retrait; télétravail; indemnités de Sécurité sociale pour la garde d'enfant à domicile; chômage partiel... ●

MOUVEMENT SOCIAL

Seulement suspendu

Ce sont les regroupements de plus de 1000 personnes qui ont d'abord été interdits. Puis la jauge est descendue à 100. Les écoles, collèges, lycées et universités ont été fermés. Puis sont venues les mesures de confinement, le report du second tour des élections municipales et la déclaration de l'état d'urgence sanitaire. Dans ces circonstances, tous les rassemblements ont été annulés, à l'instar des marches en faveur du climat du 14 mars. Le mouvement social ne faisant, bien sûr, pas exception, la journée de mobilisation intersyndicale et interprofessionnelle contre la «réforme» des retraites du 31 mars fut à son tour déprogrammée. De son côté, le gouvernement a annoncé le report à septembre de l'entrée en vigueur des nouvelles règles de calcul de l'assurance-chômage, prévue pour le 1^{er} avril (lire aussi p. 2). Il a également suspendu le processus législatif visant à mettre en place une retraite à points. La CGT continue, elle, de demander la suppression des nouvelles règles de l'assurance-chômage, qui diminueront le nombre de privés d'emploi indemnisés et le montant des allocations versées. Ainsi que l'abandon pur et simple de la «réforme» des retraites. Elle le répète dans son communiqué du 18 mars: «Notre modèle social est un atout, il doit être renforcé. De ce point de vue, la CGT considère que les annonces de suspension des réformes, dont celle des retraites, sont un premier pas qui devra conduire à des décisions plus radicales. Quand le temps sera venu, elle agira en ce sens dans l'unité la plus large possible.» Le rendez-vous est pris. ●

Covi

Le choc. Un hôpital après des années de disette budgétaire privilégiant les enjeux économiques de l'urgence sanitaire. Des salariés les plus fragiles, placés en grand péril de leur vie... Épidémie, puissance nos dysfonctionnements.

PAR LUDOVIC FINEZ, CYRILLE...

« On est dans le feu de l'action mais on est très inquiets. »

Nathalie, éducatrice spécialisée en institut médico-éducatif (IME)

Il me reste trois mois avant la retraite, j'ai été réquisitionnée en renfort à l'accueil de jour car beaucoup d'éducatrices doivent garder leurs enfants. Les effectifs sont réduits à peau de chagrin. Notre public, ce sont des handicapés mentaux avec des troubles associés – psychotiques, autistiques... –, en grande dépendance. Au début, on n'avait ni masques, ni gel. On essaie de mettre de la distance mais ce n'est pas facile. Les résidents ne comprennent pas toujours pourquoi les codes sociaux ont changé, pourquoi ils ne peuvent plus nous embrasser. Certains se mettent en colère. On se bat contre quelque chose d'invisible, c'est dur à expliquer. J'ai choisi ce métier, j'assume les risques. On ne peut pas commencer à se plaindre, sinon on va s'écrouler. On est dans le feu de l'action mais on est très inquiets, on ne sait pas combien de temps ça va tenir. Parce que si le virus entre dans l'établissement, c'est foutu. On doit faire très attention. C'est très stressant, tout le monde est tendu. Du coup, on essaie d'être solidaires entre collègues. On se réinvente, on se redécouvre. La direction nous fait beaucoup plus confiance. Il y a des choses positives qui en ressortiront. Pour ma santé, on verra... ■

La justice >

Les tribunaux sont fermés, sauf les services traitant les contentieux essentiels. Saisir les prud'hommes en référé devait être possible en cas d'urgence (paiement des salaires, remise d'attestation Pôle emploi...).



Le chiffre > 2,6

Soit, en milliards, le nombre d'êtres humains confinés au 25 mars à travers le monde. À cette date, près de 400 000 cas de contamination étaient recensés et près de 16 000 morts étaient à déplorer.

Vos droits >

Quid du télétravail, des nouvelles modalités de mise au chômage partiel? Qu'en est-il du droit de retrait? La CGT met à disposition une série de fiches pratiques pour répondre à toutes les questions que vous vous posez sur son site cgt.fr

Coronavirus-19

État public affaibli par des
économiques au détriment
Des travailleurs, souvent
aux avant-postes, au
État des lieux d'une
révélatrice de
fonctionnements.

LE BLAIRE ET EVA EMEYRIAT

« Des policiers sans masques, sans gel, sans cordon sanitaire. »

David Lecocq,
secrétaire général de la CGT Intérieur

Certains de nos services ont relativisé le danger. Alors qu'il aurait fallu renvoyer à leur domicile tous ceux qui ne sont pas fonctionnaires – les vacataires, les personnels en formation –, des préfectures ont préféré résorber des retards pris sur certaines missions.

À Poitiers, le 18 mars, on avait encore 80 salariés qui éditaient des permis de conduire, dont la moitié était vacataire. On abat les murs du risque! Sur le terrain, on a des policiers qui doivent aller au contact de la population pour contrôler les attestations de circulation. Ils sont confrontés sans masques et sans gel aux citoyens, sans aucun cordon sanitaire. On reproduit les erreurs de Lubrizol.

Après qu'a eu lieu l'incendie, on a envoyé sur le lieu du sinistre des agents sans protection. On n'a donc appris aucune leçon. On s'attend à des contaminations chez les forces de l'ordre.

On ne sait pas comment elles seront remplacées. ■

« On met en danger les clients et on a peur de refiler le coronavirus à notre famille. »

Ludovic Rioux,
coursier pour Deliveroo et UberX

La communication de Deliveroo et UberX consiste à dire aux coursiers de faire des livraisons sans contact. On est censés prendre les sacs devant le commerce du restaurateur et les déposer devant la porte du client. En réalité, les consignes sanitaires ne sont pas respectées et, souvent, on doit sonner chez les gens. Nous n'avons accès à aucun point d'eau pour nous laver les mains; nous n'avons pas plus de masques. On met donc en danger les clients et on a peur de refiler le coronavirus à notre famille. Deliveroo dit qu'il nous versera une indemnité de 230 euros en cas de contamination. Mais ce n'est rien! Livrer des tacos, ce n'est pas une activité essentielle aux besoins de la nation. Mais on n'a aucun droit d'alerte, pas de droit de retrait. C'est la raison pour laquelle nous avons lancé un mouvement de grève le 20 mars. On revendique une indemnité pour ceux qui refuseraient de continuer à travailler dans ces conditions, avec l'équivalent d'un chômage partiel. Là, en raison du confinement, on a deux fois moins de commandes. Mais on dirait que ce que continue de privilégier le gouvernement, ce sont les profits de Deliveroo et des restaurateurs. ■

« Ils mettent en danger la vie des travailleurs. »

Laure*,
ouvrière intérimaire chez Petit Navire

Je suis intérimaire, employée au conditionnement pour Petit Navire [conserverie de poisson, ndlr], à Douarnenez (Finistère). J'ai signalé à ma conductrice de ligne que j'étais asthmatique non chronique, mais je n'ai pas eu de réponse.

Le lundi 16 mars, Macron décrétait le confinement. Le mardi matin, je me suis dit qu'on allait fermer ou que des dispositions drastiques allaient être mises en place. Mais on nous a dit que l'alimentaire, c'était vital! On nous a infantilisés, un peu comme Macron, en évoquant les gestes barrières, tout en nous disant qu'il n'y avait pas de masque. J'ai appris par la suite dans les médias que Petit Navire faisait de la com en offrant 24 000 masques à l'hôpital public! Sur le site, on nous a dit de ne pas angoisser, car cela multipliait les risques d'accident du travail. Tout ce qui leur importait, c'était qu'on ne se prenne pas un chariot sur la gueule. On était scotchés! Je suis intervenue pour appeler à la grève, mais les gens ont eu peur. La sous-directrice nous a dit qu'elle était très heureuse qu'on soit là, c'est tout juste si elle ne faisait pas des petits cœurs avec ses doigts! Elle nous a dit de nous éloigner les uns des autres, mais sur ce site, on ne peut pas se tenir à un 1 mètre de distance. La condescendance permanente, c'est nous considérer comme des merdes! Avant-hier, j'ai fait une crise d'angoisse à l'idée d'y aller. Je suis aujourd'hui en arrêt maladie. J'en appelle au *boycott* des entreprises qui tournent en mettant en danger la vie des travailleurs, comme Deliveroo. On voit des bourgeois se faire livrer pendant que d'autres risquent leur vie en trimant, c'est honteux! ■

*Le prénom a été modifié à la demande de l'intéressée.

« À chaque guerre, c'est la même chose, on en sacrifie certains! »

Lettre ouverte de syndicalistes
de Carrefour Market, au « chef de guerre »

Selon vos termes, nous sommes en guerre! En tant que chef des armées, qu'avez-vous fait et que faites-vous pour équiper votre « armée » afin que nous ne soyons pas décimés sur le champ de bataille? On nous a dit dans un premier temps que ce virus s'apparentait à une simple grippe alors qu'il s'avère beaucoup plus dangereux, et que les malades devaient porter des masques afin de ne pas transmettre le virus! Aujourd'hui, les cas se multiplient et, de l'aveu même des spécialistes, nous sommes tous susceptibles d'être contaminés ou porteurs. Alors, pourquoi ne fournissez-vous pas des masques aux salariés de la grande distribution? Non seulement, les salariés de Carrefour Market et du groupe Carrefour, dont ceux aussi des entrepôts, craignent pour leur vie et celles de leurs proches, mais ils craignent aussi de transmettre le virus aux clients. À chaque guerre, c'est la même chose, on en sacrifie certains! Ce sont les « derniers de cordées », ceux qui triment pour des salaires de misère. Ce sont ceux qui subissent le manque de civisme, l'individualisme et les insultes de certains clients qui ne pensent qu'à remplir leurs caddies, sans même prendre en compte les conditions de travail détestables et les mesures barrières. Ce sont des femmes et des hommes qui, lorsqu'ils rentrent chez eux, sont éreintés, dans l'angoisse de ramener le virus dans leur famille. [...] Carrefour, contrairement à son discours, ne protège pas tous ses salariés. Des droits de retrait sont remis en cause alors que des salariés sont terrorisés à l'idée d'attraper ou de transmettre ce virus. C'est une honte! Si les salariés de la grande distribution comptent à vos yeux, mettez-vous vite d'accord avec les responsables des enseignes, dont ceux de Carrefour! Faites qu'ils mettent rapidement à disposition des masques pour tous les salariés du groupe Carrefour et, plus généralement, pour tous ceux de la grande distribution. Faites qu'ils ferment les magasins lorsqu'un cas est avéré afin de bien le désinfecter, car ce n'est plus le cas actuellement. ■



AU COIN DU ZINC

Jean-Pierre Andrevon

Demain nous appartient. L'auteur de science-fiction publie une anthologie des dystopies. Un genre explorant les scénarios les plus pessimistes à venir. Pour mieux s'en prémunir...

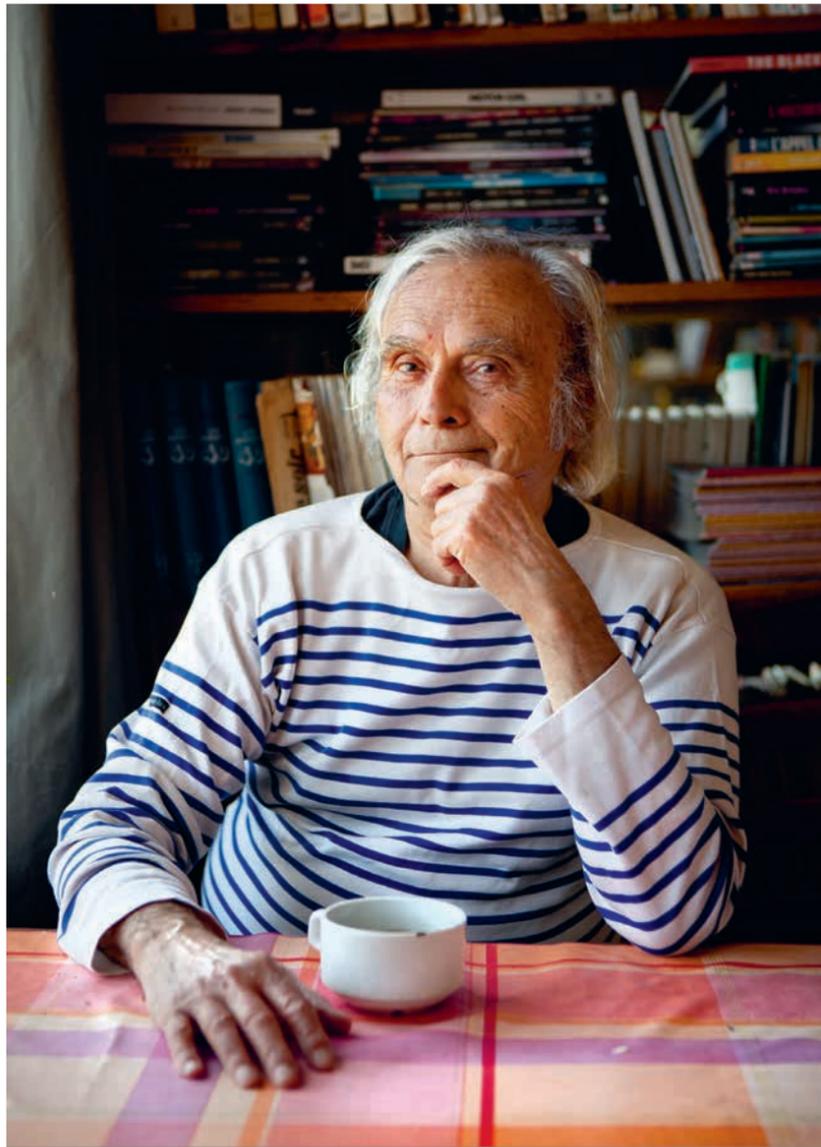
Q u'est-ce qu'une dystopie?
Une histoire qui met en scène une société où les gens sont coincés dans des cases et doivent obéir à un ordre supérieur: politique; militaire; religieux. C'est un genre qui dérive de son contraire, l'utopie. Aux ^{xvi} et ^{xvii} siècles, des auteurs comme Thomas More ont essayé de créer des sociétés idéales où les gens seraient tous égaux. Mais c'était aussi des sociétés contraignantes. Dès qu'on voulait réguler la vie des gens, les rendre heureux sans leur consentement, on dérivait vers la dystopie. Les récits d'anticipation explorent un futur qui part du présent. Ce sont des leçons.

■ **Reconnaissance faciale, intelligence artificielle, drones... Les nouvelles technologies sont-elles un vivier pour la science-fiction?**

On vit une accélération technologique, avec le tout-connecté, notamment. On est espionné par son frigo, qui nous dit: "Va vite acheter du lait!" La dystopie entre dans le réel. C'est inquiétant, car cela ira forcément avec une restriction des libertés. Plus les moyens de contrôler les individus, de les surveiller, seront technologiques, et donc invisibles, moins on aura besoin d'armée ou de police dans la rue. Le roman qui a tout vu, c'est *1984*, de George Orwell.

■ **L'élection de Trump a fait exploser les ventes de *1984*...**

Orwell avait compris que pour tenir les gens sous sa coupe, il fallait inventer un danger ailleurs, une guerre mystérieuse, afin que les gens marchent comme un seul homme. Le personnage principal essaie de se révolter, puis il est peu à peu pris dans l'engrenage. À la fin de *1984*, le héros,



Sophie Rodriguez

"Ce ne sont pas les plus forts qui résistent, ce sont les plus organisés. [...] La solidarité et l'entraide sont essentielles, on commence à s'en rendre compte."

Winston Smith, nous dit: "Maintenant, j'aime *Big Brother*." La dystopie, c'est une société acceptée par les gens. On ne se rend pas compte qu'on est manipulés, contraints. Des Allemands, au milieu de Berlin en ruines, continuaient à

soutenir Hitler. Et des milliers de gens ont pleuré à la mort de Staline.

■ **Les récits d'anticipation recèlent une dimension de critique sociale?**
Oui, d'ailleurs le genre était à ce sujet

plutôt optimiste. Puis, tout a changé avec Hiroshima, la Shoah... *Fahrenheit 451*, de Ray Bradbury, décrit une société où l'on a éliminé l'écrit et où l'on brûle les livres. La série *La Servante écarlate* joue sur la peur de la stérilité des femmes, sur l'emprise de la religion. Ces histoires sont basées sur le réel, elles donnent l'impression aux gens qu'ils vivent dans un monde qui peut rapidement basculer vers la dystopie. Les gens aiment se faire peur, comme l'enfant qui se couche dans le noir. On a toujours craint que la Terre se retourne contre nous. La science-fiction a beaucoup exploité la fin de la civilisation, celle de l'homme. Souvent, dans ces récits, un personnage se révolte et en entraîne une poignée d'autres.

■ **Avec l'épidémie qui oblige au confinement, les gens se rendent compte qu'ils ont besoin de «faire société»?**

Le réflexe de s'enfermer serait la pire des choses. Le darwinisme nous l'enseigne: ce ne sont pas les plus forts qui résistent, ce sont les plus organisés. Les abeilles dans la ruche ou les loups qui vivent en meute. La solidarité et l'entraide sont essentielles, on commence à s'en rendre compte. Autour de ces thèmes, on peut relire *Malevil* de Robert Merle ou *Ravage* de René Barjavel. Après un cataclysme, une poignée de gens survivent et essaient de reconstruire une société meilleure. Les pires événements entraînent toujours des choses positives. ■

CYRIELLE BLAIRE

EN SAVOIR +
Anthologie des dystopies [...], aux éditions Vendémiaire, février 2020, 348 p., 26 euros.





L'histoire de Lee, un jeune cadre isolé par ses collègues après s'être syndiqué, a été adaptée sous la forme d'une série télévisée en Corée. Traduite pour la première fois en français, cette chronique sociale est proposée par les éditions Rue de l'échiquier.

Bande dessinée

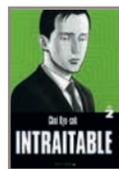
Lutte sociale. De la réalité à la fiction, *Intraitable* raconte la résistance d'une poignée de salariés coréens contre un puissant groupe français installé dans leur pays.

Au tournant des années 2000, le géant Carrefour tente de renforcer son positionnement en Asie. La Corée du Sud, qui reste fermée aux entreprises étrangères, représente un secteur stratégique pour l'enseigne. Afin de s'affirmer face à la concurrence et accroître ses marges, elle décide de faire évoluer sa politique sociale: consigne est passée aux directeurs de magasins de se débarrasser de leurs personnels existants pour les remplacer par une armée d'intérimaires. Quitte à employer la manière forte et à s'asseoir sur le droit... Éminent auteur de bande dessinée coréenne, Choi Kyusok tire avec la série *Intraitable* une fiction sociale haletante sur la tentative ratée de Carrefour de s'implanter dans son pays. Ce deuxième tome met en avant une poignée d'hommes qui vont s'opposer au management par la peur en créant un syndicat d'entreprise. Et réussir à gripper la machine à broyer les salariés. Au sein de cette entreprise

rebaptisée «*Fourmi*», si tous les personnages sont fictifs, le récit s'appuie sur l'expérience des salariés. «*L'auteur s'est beaucoup immergé dans les faits qu'il a romancés pour se protéger. Il a choisi un conflit qui s'est cristallisé sur les questions de management et qui dépasse le cadre local*», commente l'éditeur Nicolas Finet, dont la maison a déjà publié un certain nombre d'ouvrages d'enquête sur le pouvoir des multinationales (*De quoi Total est-il la somme?*, en 2017). Dans cette série, la BD met habilement en scène la mécanique de l'entreprise qui s'appuie sur son encadrement pour désolidariser les personnels de son enseigne: tentatives de soudoiment et d'intimidations; chantage affectif afin d'obliger les cadres à rendre la vie des salariés impossible et à les pousser à la démission. Un grain de sel va pourtant se glisser dans les rouages à la faveur d'une rencontre entre Gu Go-shin, un militant à

aux travailleurs, et un jeune cadre aux convictions chevillées au corps. Un syndicat d'entreprise se monte à la stupeur des dirigeants. Il s'agit dès lors pour ces derniers d'user de tous les moyens pour tenter de briser la volonté des plus courageux et empêcher les personnels de rejoindre la jeune organisation. L'auteur rend compte avec brio des brimades entre les rayonnages, de la séparation sociale entre cadres et employés, des dilemmes moraux qui traversent les personnages. Entre crainte d'être manipulé et peur de s'engager. Certains choisiront de sortir du rang, au risque de tout perdre. Un pari gagnant? La suite, attendue pour la rentrée, le dira certainement. ■

CYRIELLE BLAIRE



EN SAVOIR +

Intraitable, tome 2, éditions Rue de l'échiquier, publié le 5 mars 2020, 224 p., 20 euros.



La Corée est un pays avec une longue histoire d'action syndicale. *Intraitable* est une chronique sociale avec des résonances universelles.

Nicolas Finet, éditeur à Rue de l'échiquier.

Notre sélection

ESSAI Objet emblématique

Brandie à l'occasion de processions religieuses, fièrement exhibée par les supporters, elle est aussi le symbole des luttes sociales aux xx^e et xx^e siècles. Dans un opus documenté, le chercheur Philippe Artières revisite le destin de la banderole, étendard des révoltes. ■ *La Banderole - Histoire d'un objet politique*, éditions Autrement, 2020, 160 p., 8 euros.

BANDE DESSINÉE Vie de combats

«*Nous voulons le plein-emploi pour notre peuple. [...] Que cesse le pillage de la communauté noire par les Blancs.*» Ces phrases ouvrent le beau récit graphique dédié à Angela Davis, militante féministe et antiraciste honnie du pouvoir américain dans les années 1970, engagée au PC et chez les Black Panthers. ■ *Miss Davis, la vie et les combats d'Angela Davis*, S. Titeux de la Croix et A. Ameziane, Éditions du Rocher, 2020, 192 p., 19,50 euros.

SÉRIE TV Cadre noir

Alain, est un cadre usé par six ans de chômage. Quand une offre d'emploi alléchante se présente, il est prêt à trahir son épouse, voler ses filles, faire un jeu de rôle et le coup de poing. Un thriller prometteur, réalisé par Ziad Doueiri (*Baron noir*), adapté du roman *Cadres noirs* de Pierre Lemaitre. ■ *Dérépages*, avec É. Cantona. Sur Arte, les 6 épisodes de 52 min, les 23 et 30 avril, à 20 h 55. Sur arte.tv, en replay, du 16 avril au 13 mai.

CINÉMA Passion nocturne

Jin, sans-papiers, conduit un VTC à Paris pour la mafia chinoise. Une nuit, Noémie, *strip-teaseuse*, décide d'en faire son taxi attiré. Au fil des courses, l'histoire qui se noue entre eux pousse Jin à déroger aux règles du milieu. ■ *La Nuit venue*, de Frédéric Farrucci, avec Guang Huo et Camélia Jordana, en salles le 1^{er} avril (1 h 35).

HISTOIRE SOCIALE

L'Avenir social en a toujours un

1^{er} mai 1906. Vingt-quatre orphelins, filles et garçons, posent leurs valises dans un pavillon de Neuilly-Plaisance (dans l'actuelle Seine-Saint-Denis). Ils sont là par la volonté de Madeleine Vernet. Proche des milieux anarchistes, éducationniste convaincue, elle place la culture au cœur de l'émancipation de l'individu et prône l'égalité des sexes. Née en 1878, Madeleine a toujours été sensible aux conditions d'éducation des «*sans-famille du prolétariat*». Militante de la cause ouvrière, elle s'appuie sur les syndicats, les bourses du travail, les coopératives, et des politiques, pour réaliser son projet d'orphelinat, baptisé «*Avenir social*». Passant outre les soucis d'argent, les tracasseries de l'église et de l'administration, qui lui reproche des classes



Madeleine Eugénie Cavalier, dit Vernet (1878-1949).

mixtes, Madeleine veut rester «*sur le terrain éducatif*», déga-ger «*nos enfants du préjugé de sexe, [...] de race, [...] religieux*». Et préserver l'orphelinat «*des conflits politiques*». Hélas pour elle, au lendemain du congrès de la SFIO, à Tours, elle est mise en minorité au sein du conseil d'administration par les communistes, et est poussée à quitter la direction de l'Avenir social. Passée sous le patronage de la CGTU, en 1923, l'association poursuit sa mission d'accueil d'enfants de militants tombés en Espagne, en Algérie... Les activités de la maison d'enfants cessent en 1988. L'Avenir social renaitra dix ans plus tard pour se consacrer à des actions de solidarité et d'entraide, en France et à l'international. ■

JEAN-PHILIPPE JOSEPH En collaboration avec l'HS-CGT



Carte postale diffusée vers 1910 illustrant les enfants recueillis par l'orphelinat Avenir social, réunis autour de Madeleine Vernet.

12 Boîte à outils

Reconnaissance faciale

Quoi, ma gueule? Apparue dans les années 1970, la technique de vérification des visages est en plein essor. Malgré des algorithmes faillibles et des intentions parfois douteuses.

Chaque jour, nous sommes toujours plus nombreux à l'utiliser pour déverrouiller nos téléphones ou nos ordinateurs. Depuis les attentats de 2015, elle facilite aussi le contrôle aux frontières ou réduit les temps d'attente dans les aéroports. Ses usages semblent illimités dans le domaine commercial ou bancaire et les essais à titre expérimental se multiplient. Parfois au mépris de la réglementation. C'est, là, le hic pour les associations, les syndicats ou la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). Leur crainte: que le déploiement de la reconnaissance faciale débouche sur une surveillance de masse, au mépris des libertés individuelles et des droits fondamentaux. Récemment, une décision de justice est venue mettre en lumière la manière dont certaines villes mènent des expérimentations sans véritable débat public, ni contrôle. Désireuses d'installer des portails biométriques à l'entrée de deux lycées, Marseille



La reconnaissance faciale soulève des questions inédites touchant à nos choix de société. Un débat démocratique sur ce sujet, et l'utilisation des nouvelles technologies, doit voir le jour.

et Nice ont ainsi vu leur projet retoqué par le tribunal administratif. En effet, ce dernier a estimé que « les objectifs de sécurisation et de fluidification peuvent être atteints par des

moyens aussi efficaces et bien moins intrusifs en termes de vie privée et de libertés individuelles ». Parmi les associations qui s'étaient mobilisées, il y avait la CGT Educ'Action 06. « On

Repères

La reconnaissance faciale est encadrée au plan légal par le règlement général pour la protection des données, texte de référence au niveau de l'Union européenne. Elle peut être réalisée à partir d'images fixes (photo) ou animées (vidéo). Elle ne peut être mise en œuvre sans le consentement « libre » et « éclairé » des personnes susceptibles d'être filmées. La Cnil, des associations, mais aussi des industriels réclament un cadre légal français plus adapté aux nouveaux enjeux. ■

était dans un projet idéologique visant à façonner de nouvelles normes qui, contrairement aux lois, sont intériorisées», juge Olivier Roggeri, secrétaire départemental du syndicat. La Cnil, elle, insiste: « Le choix politique ne doit pas être dicté purement et simplement par les possibilités techniques. » Les réserves de la Cnil sont d'autant plus importantes que les algorithmes qui gouvernent la reconnaissance faciale sont faillibles. Reposant sur des probabilités, les possibilités d'erreurs sont réelles. Des biais existent ainsi selon le sexe et la couleur de la peau. Ce qui n'a rien d'anodin selon que l'on se situe sur le terrain de l'authentification ou de l'identification. L'authentification consiste à vérifier qu'un individu est bien la personne qu'il prétend être (pour l'accès à une entreprise, par exemple). L'identification, elle, vise à retrouver une personne au sein d'un groupe d'individus, dans un environnement non maîtrisé (foule ou autre). Or, sauf exception, l'identification doit faire l'objet du consentement de la personne. « Le danger, estime Sylvain Delaitre, de la CGT Thales, c'est celui de la plurimodalité et du recueil d'informations issues de téléphones, de montres connectées ou des réseaux sociaux qui permettent de savoir où vont les gens et ce qu'ils font à chaque instant. » ■

JEAN-PHILIPPE JOSEPH

**À VOUS QUI AMÉLIOREZ
LE QUOTIDIEN DES SALARIÉS
EN AFFIRMANT VOS VALEURS**



Créé il y a 55 ans par des militants syndicaux, le groupe Up vous accompagne pour favoriser les progrès sociaux dans l'entreprise, simplifier votre mission et proposer des produits et services adaptés aux besoins des salariés : pause déjeuner, action sociale, culture, cadeaux, loisirs, solution de gestion.

Choisir le groupe Up, c'est choisir un groupe indépendant, dont la maison mère est une coopérative détenue à 100 % par ses salariés & un acteur emblématique de l'Économie Sociale et Solidaire, qui ne cesse de diversifier ses solutions, répondant ainsi aux enjeux liés aux conditions de vie et de travail.

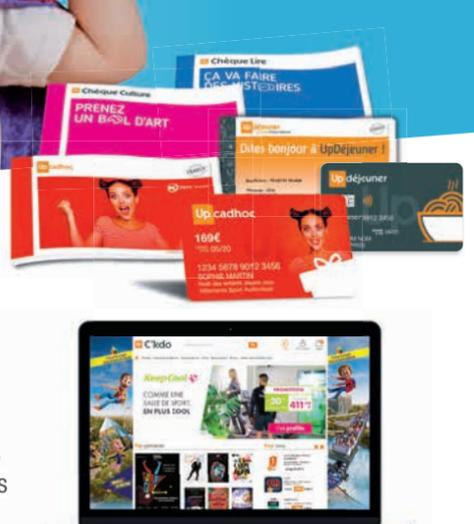
- ▶ Cadeau/Culture ▶ Déjeuner
- ▶ Équilibre vie pro./vie perso.

Retrouvez les solutions du groupe Up pour favoriser le dialogue social et améliorer le quotidien des salariés sur up.coop
Contact : infopartenariatsetcooperation@up.coop

Le Groupe Up est partenaire de



Ça fait du bien au quotidien



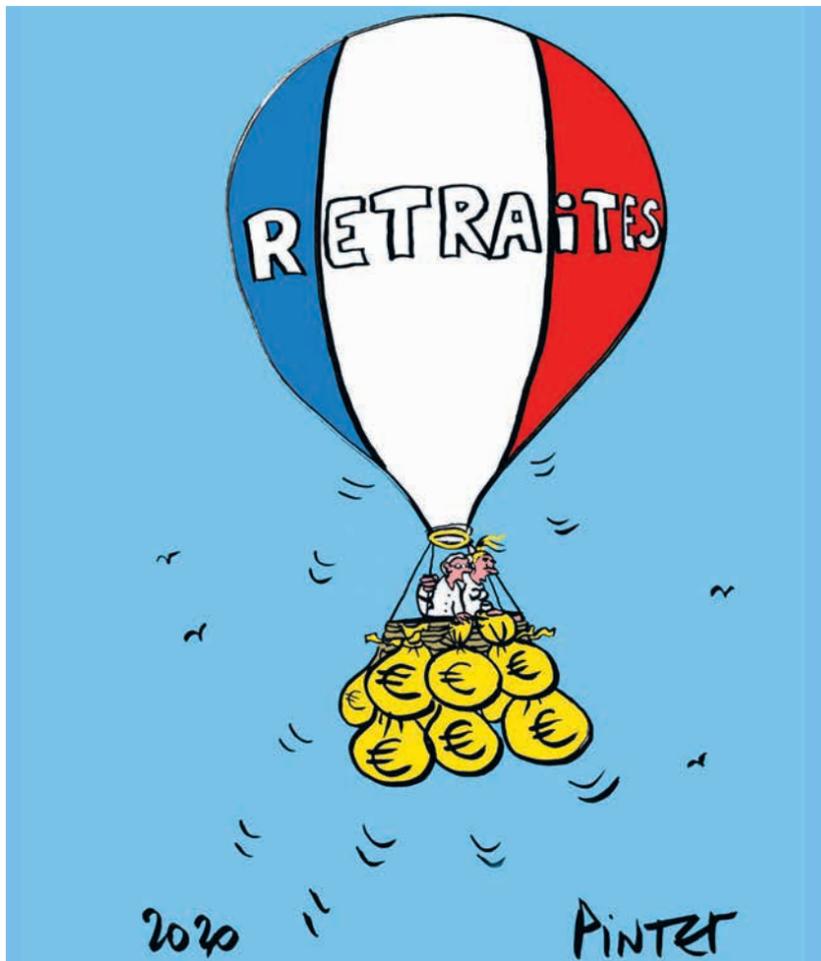
Retraites

Partie remise. La vraie conférence de financement, initiée par la CGT en intersyndicale, est reportée en raison du Covid-19. Ses propositions devront compter à l'heure venue.

1 Déficit factice. Difficile en ces temps de confinement de parler d'autre chose que du coronavirus. La « vraie conférence de financement » sur les retraites, à l'initiative de la CGT et de l'intersyndicale CGC-FO-FSU-Solidaires – qui devait se tenir le 24 mars au Conseil économique, social et environnemental –, est reportée *sine die*. Ces échanges se voulaient le contrepied de la conférence gouvernementale. Laquelle devait formuler pour avril des propositions afin de parvenir à l'équilibre du régime en 2027, dans un cadre extrêmement contraint. Toute hausse de cotisations étant d'emblée exclue. Si l'exécutif a suspendu sa « réforme » face à la crise sanitaire, la question du financement reviendra sur le tapis. Politiques d'emploi et salariale, fin des exonérations de cotisations, mise à contribution du capital, hausse du taux de cotisation... La CGT propose de nouvelles ressources pour pérenniser le régime par répartition et combler le déficit de 12 milliards d'euros retenu par le gouvernement, par ailleurs construit de toutes pièces. « *Le gouvernement pratique la politique des caisses vides. Cela consiste à générer d'abord un déficit en diminuant les ressources, à travers différentes exonérations de cotisations. Ce qui lui permet ensuite de légitimer la baisse des dépenses* », fustige Michaël Zemmour, économiste et enseignant-chercheur à Sciences-Po.

2 Politique d'emploi ambitieuse. Alors que l'exécutif acte une société du risque et de la précarité pour norme de demain, la CGT fait, elle, le pari de politiques salariale et d'emploi ambitieuses. Par exemple, selon ses calculs, une hausse des salaires de 1 % dans le privé rapporterait 3,6 milliards d'euros de cotisations en plus. Une baisse du taux de chômage à 7,4 % : 10 milliards de cotisations. L'égalité salariale femme-homme : 5,5 milliards. « *En diminuant le nombre de fonctionnaires titulaires, l'État employeur, qui cotise plus que les employeurs privés, assèche les caisses. Si le gouvernement augmentait l'emploi dans les hôpitaux, si les salaires du public croissaient comme ceux du privé, la question du déficit serait réglée* », ajoute Henri Sterdyniak, économiste atterré et chercheur à l'OFCE.

3 Hausse des cotisations tabou. Pour ce dernier, la meilleure façon de financer les retraites reste les cotisations sociales. Un point de vue partagé par Michaël Zemmour :



« *Le système est construit sur les cotisations sociales. Sans nouvelles mesures d'âge pour maintenir les pensions à leur niveau actuel, il faudrait augmenter les cotisations de 0,2 point par an, soit 6 points sur trente ans. Cela équivaut à 0,75 centime pour le salarié pour un Smic et 1,50 euro pour l'employeur par mois. Que ce soit en termes de pouvoir d'achat ou de prétendu "coût du travail", les ordres de grandeur n'interdisent pas la discussion. Le refus de hausser les cotisations relève d'une position idéologique.* » Henri Sterdyniak rappelle aussi que, dès 2025, « *la dette sociale sera remboursée, ce qui libérera 24 milliards d'euros à partager entre retraite et dépendance* ».

4 Osons taxer le capital. Les deux économistes estiment par ailleurs opportun d'élargir l'assiette à tous les accessoires de salaire comme, par exemple, la participation, l'intéressement et l'épargne salariale. Gains escomptés ? Environ 10 milliards d'euros de cotisations. Plus osé, la CGT veut mettre le capital à contribution. « *Si les dividendes du CAC 40 étaient assujettis à un taux de cotisation de 28 %, cela rapporterait 14 milliards d'euros. Après tout, mettre le capital à contribution, c'est reconnaître qu'il est le fruit du travail* », explique Mathieu

Cocq, responsable du pôle Économie de la CGT. Le syndicat remet aussi en question la politique d'exonérations de cotisations. Selon le projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2020, le coût des mesures d'exonérations est évalué à 67,6 milliards d'euros, soit une hausse d'un peu moins de 2 %. « *La transformation du CICE en allègement de cotisations représente à elle seule 22 milliards par an. Pour un effet nul sur l'emploi!* », rappelle Mathieu Cocq.

5 Retraite à 60 ans. Ce cocktail de mesures permettrait d'améliorer le système de retraite, basé sur un départ à 60 ans. Selon les calculs de la CGT, cette avancée sociale ne coûterait que 15 milliards d'euros. La CGT propose aussi de revenir à un calcul sur les dix meilleures années, avec une pension garantie à hauteur de 75 % du salaire net, au minimum. « *En l'état, le projet de "réforme" du gouvernement est dangereux, car il nous fait basculer d'un système d'assurance sociale qui essaie de corriger les accidents de la vie à un système individualiste où chacun reçoit en fonction de ce qu'il a versé. Or, les crises économiques rappellent la fragilité d'un système de retraite bâti sur la capitalisation* », conclut Henri Sterdyniak. ■

SARAH DELATTRE



Hausse des cotisations, fin des exonérations, taxation du capital, politique d'emploi dynamique... Il existe diverses sources de financement pour pérenniser le régime de retraite par répartition.

Mathieu Cocq, responsable du pôle Économie de la CGT



Vite dit!

■ DONNÉES PERSONNELLES Fichage dangereux

Un décret du 20 février permet aux gendarmes de recueillir, au moyen d'une appli baptisée GendNotes, des données ethniques, religieuses, politiques ou sur l'orientation sexuelle des citoyens. Une initiative qui alarme les défenseurs des libertés publiques, associations (LDH, Quadrature du Net...) et syndicats; la Cnil déplorant qu'aucune mesure ne protège les données. ■

■ PÔLE EMPLOI Clics en panne

La Cour des comptes a épinglé Pôle emploi pour sa politique numérique. En cause, notamment, la fracture numérique, toujours prégnante, « *alors que le risque existe que les demandeurs d'emploi les plus fragiles ne fassent pas valoir leurs droits* ». Le manque d'efficacité et l'opacité des services développés sont aussi pointés du doigt. ■

■ LYCÉES E3C = zéro pointé!

L'inspection générale de l'éducation vient d'étriller dans un rapport la réforme du lycée et les épreuves communes de contrôle continu (E3C). Elle dénonce la « *pression constante* » sur les élèves et sur des proviseurs chargés en permanence des examens. Elle s'alarme aussi de l'organisation trop complexe du choix des options et du manque de moyens alloués aux matières telles que le latin, le grec ou les arts. ■

■ BPI Mission dévoyée

Créée pour soutenir des projets d'envergure, la Banque publique d'investissement (BPI) est aujourd'hui sollicitée afin d'éponger les pertes boursières des entreprises du CAC 40. Doté de 10 milliards d'euros à terme, le fonds « *Lac d'argent* » doit démarrer fin avril et aider les entreprises à se prémunir contre la volatilité des marchés. Scandaleux, alors que la mission d'origine de la BPI, fondée en 2012, est de financer les projets de long terme ayant une utilité stratégique. ■

■ POLLUTION Lubrizol en examen

L'usine de produits chimiques basée à Rouen (76) a été mise en examen pour déversement de substances nuisibles et pour divers manquements dans l'exploitation de son site ayant porté une « *atteinte grave* » à l'environnement. Le 26 septembre 2019, un incendie avait ravagé l'usine, formant un épais nuage de fumée noire qui s'était répandu sur plus de 20 kilomètres. ■



Question conso

Finance sociale et solidaire

Quelles valeurs en plus ? Comment y souscrire ?

Banques, mutuelles et entreprises, à travers l'épargne salariale, proposent parfois des produits d'épargne ou d'investissement dit «solidaires». Les fonds ainsi collectés, ou leurs intérêts, sont affectés à des activités à forte utilité sociale (lutte contre l'exclusion, logement, santé...) ou à la protection de l'environnement (agriculture bio, circuits courts, énergies renouvelables...), en France ou dans des pays en développement. La finance solidaire est pratiquée par des épargnants, des particuliers ou des sociétés, qui cherchent à donner un sens à l'argent placé ou investi conforme à leurs convictions humanistes.

énergie renouvelable ou d'obtenir un logement décent...

Trois accès distincts

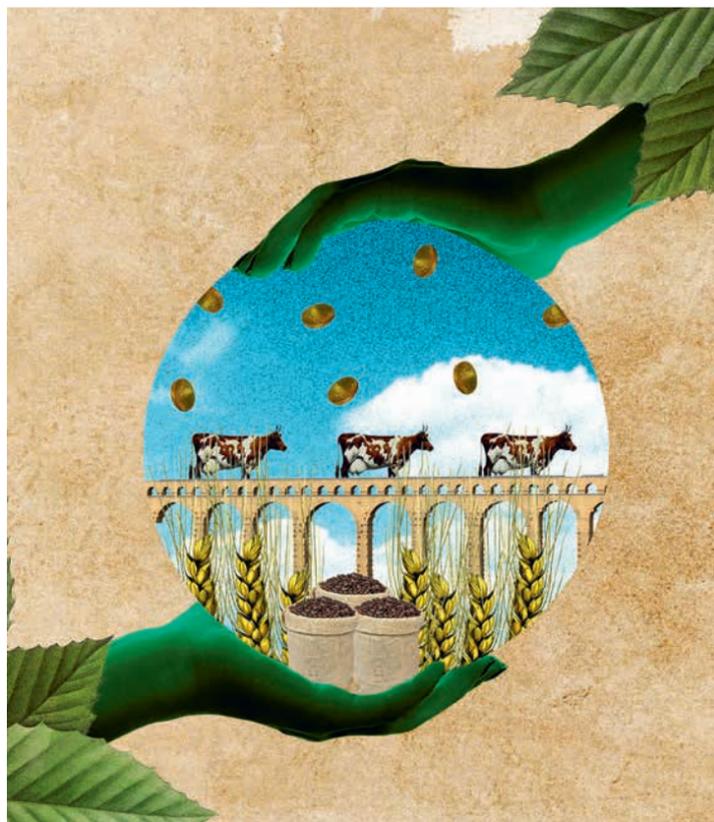
Trois possibilités s'offrent pour accéder à la finance sociale et solidaire. Via sa banque ou sa mutuelle, on peut souscrire un produit d'épargne solidaire, dit de «partage»: livrets; assurances-vie... Si le placement offre la même garantie que l'épargne classique, son rendement dépend des produits. L'actionnariat solidaire consiste, lui, à investir dans le capital d'une entreprise à vocation sociale. Celle-ci doit réunir certains critères propres à l'économie sociale et solidaire (ESS). Enfin, les salariés de certaines entreprises se voient proposer des produits d'épargne solidaire. Des labels les garantissent. Le plus connu est le label créé en 1997 par l'association Finansol. Il définit des critères rigoureux en matière de solidarité et de gestion transparente.

En progression notable

Fin 2018, le patrimoine financier des ménages français * constituait un encours global de près de 5000 milliards d'euros, selon la Banque de France. Dans le même temps, plus d'un million d'épargnants solidaires cumulait un encours de 12,6 milliards d'euros, soit 0,25 % de l'épargne totale. La proportion semble faible, mais elle connaissait néanmoins une hausse de 8,7 % par rapport à 2017, avec un milliard d'euros déposé en plus. Cette somme a permis à des milliers de gens d'accéder à un emploi, d'être alimentés en

Une fiscalité incitative

L'épargne solidaire bénéficie d'incitations fiscales variables. Les produits de partage disposent des mêmes avantages fiscaux que les dons aux associations. Pour les investissements au capital d'une entreprise solidaire, la réduction



Sarah Bouliand/Hans Lucas

L'AVIS D'INDECOSA-CGT

L'association attire l'attention sur la confusion possible entre investissement solidaire et investissement socialement responsable (ISR). Le premier est réalisé dans des entreprises non cotées en bourse, dont les activités sont centrées sur des besoins essentiels, ancrées dans un territoire et non délocalisables. Investir dans l'économie solidaire relève d'une volonté de participer à l'amélioration des conditions de vie des personnes. L'ISR concerne des entreprises cotées en bourse dont les pratiques éthiques, sociales, environnementales et de gouvernance sont censées être vertueuses. Leur priorité n'est pas pour autant l'intérêt général. ■ **Contacts: indecosa@cgt.fr et indecosa.cgt.fr**

d'impôt est égale à 18 % du versement. Quant aux fonds communs de placement d'entreprise solidaire (FCPES), ils relèvent de la fiscalité relative à l'épargne salariale. Sous certaines conditions, les revenus réalisés sont exonérés

d'impôt sur le revenu, mais assujettis à la CSG, à la CRDS et aux prélèvements sociaux. ■

MICHÈLE BERZOSA Pour Indecosa-CGT

*Particuliers, entrepreneurs individuels, institutions sans but lucratif au service des ménages.

Mes droits au travail

Discrimination syndicale réprimée

Une étude récente le confirme : les militants syndicaux sont trop fréquemment victimes de discrimination en entreprises¹. Nombre de succès judiciaires incitent pourtant à combattre sans relâche ces pratiques interdites par la loi.

Douze années de discrimination. En témoigne, cette affaire récente² supportée par un ingénieur titulaire de mandats CGT. Embauché en 1997 au sein d'une société de maintenance informatique pour tester des logiciels, ce dernier connaît une progression rapide. Différents entretiens d'évaluation en attestent, ses compétences sont reconnues par son employeur. Promotions et augmentations cessent pourtant brutalement en 2006, lorsque notre ingénieur commence à enchaîner mandats syndicaux et électifs pour FO, puis la CGT.

La méthode Clerc. En 2009, le conseil de prud'hommes est saisi pour discrimination syndicale. Suivent dix ans de procès. Pour convaincre les juges, le plaignant utilise un panel de 28 salariés embauchés à la même époque et au même échelon conventionnel. Son but : montrer les différences de traitement en comparant les évolutions de carrières. C'est l'application de la « méthode Clerc », du nom du militant CGT l'ayant conçue. Une stratégie efficace qui révèle de fortes disparités entre sa situation et celle de ses collègues.

Préjudice intégralement réparé. Pertes de rémunération, perte de droits à l'épargne salariale, perte de droits à la retraite... Tous ces éléments sont pris en compte par les juges pour évaluer le préjudice subi. Plus de 180000 euros de dommages et intérêts sont ainsi alloués au salarié. Sans oublier les rappels de salaire, la remise des bulletins de paie rectificatifs et le repositionnement à un échelon supérieur². ■

MÉLANIE CARLES Rédactrice à la RPDS

- 1. Rapport du Défenseur des droits publié en 2019, téléchargeable sur cgt.fr
- 2. Appel Versailles, 19 déc. 2019, n° 198/03801.



BAROUSHO

Consentement

Non, c'est non ! Plus de 100 000 femmes ont répondu à une enquête sur le consentement. 7 sur 10 affirment qu'elles ont déjà dit « oui » à des rapports sexuels sous la pression.

Repères

« Quand j'ai voulu porter plainte contre mon violeur, [le policier] m'a dit : "Il y a une différence entre le viol et le regret d'une relation" », raconte une jeune fille. En sept jours, après la remise d'un César à Roman Polanski, plus de 200 000 femmes, en majorité, ont témoigné de viols ou d'abus sexuels, ainsi que de leur parcours de victime, sur Twitter, sous le hashtag #JeSuisVictime. ■

Le collectif NousToutes, à l'initiative de la journée du 23 novembre 2019 contre les violences faites aux femmes, a lancé en février une enquête en ligne sur les actes sexuels non désirés. 108947 femmes y ont répondu, dont les trois quarts avaient moins de 35 ans. Alors que 81 % d'entre elles témoignent de violences physiques ou psychologiques lors de leurs rapports avec des hommes, une sur deux affirme avoir connu des actes sexuels non consentis. « La question du consentement n'a jamais été vraiment pensée. On l'a découverte lors du débat

sur les violences sexuelles, précise Véronique Le Goaziou, sociologue associée au CNRS. Les relations sexuelles peuvent être négociées, d'où une zone grise. » Les résultats de cette enquête sont à corrélés avec celle réalisée en 2019 par l'institut Ipsos qui questionnait les représentations sexistes des Français. Pour 20 % des sondés, des femmes aiment être forcées, tandis que 40 % considèrent qu'une attitude « provocante » en public atténue la responsabilité d'un violeur. « La culture du viol se définit comme l'adhésion d'une société à

de nombreux mythes sur le viol, explique l'association Mémoire traumatique et victimologie qui a décrypté cette étude. Des attitudes et croyances généralement fausses qui permettent de nier et de justifier l'agression sexuelle masculine. » Comme l'idée que les femmes s'autoproclament victimes et accusent souvent les hommes à tort. Face aux institutions, les violeurs bénéficient d'une forme d'impunité qui n'est pas perçue par la société. Seules 8 % des femmes déposent plainte et 74 % des dossiers sont classés sans suite, généralement faute

d'éléments suffisamment probants ou parce que les victimes abandonnent (selon l'enquête Insee « Cadre de vie et sécurité » de 2017). Au bout du bout, 1 à 2 % des agresseurs finiront jugés en cour d'assises. « Les victimes n'ont aucun intérêt à porter plainte, pour elles, c'est l'enfer. Leur parole peut être combattue et le doute profitera à l'accusé, estime Véronique Le Goaziou. La parole se libère mais, maintenant, il faut des actes. En termes de prévention, d'accompagnement des victimes, d'éducation, tout est à revoir. » ■ **CYRIELLE BLAIRE**



**COVID-19
LA NVO SOLIDAIRE**

Pendant la période de confinement, nos journalistes s'organisent et se mobilisent pour vous tenir informés.

**Abonnez-vous gratuitement
à la newsletter de la NVO :**

nvo.fr/newsletter

nvo

LA NOUVELLE VIE OUVRIÈRE
Le magazine des militants
de la cgt
nvo.fr



La CGT ensemble!

Proche, solidaire, efficace

Pour toute question relative à la réception du journal, merci de contacter l'espace Vie syndicale de la CGT au : 01 55 82 81 98.

Secrétariat de la rédaction :
redaction@nvo.fr

La CGT ensemble! est un journal mensuel (dix numéros par an) édité par la CGT et destiné à l'ensemble de ses syndiqués à jour de leurs cotisations.

Éditeur principal :
La CGT, 263, rue de Paris, 93516 Montreuil Cedex.

Éditeur délégué :
Nouvelle SA la Vie Ouvrière Case 600, 263, rue de Paris, 93516 Montreuil Cedex.

Directrice de la publication :
Virginie Gensel-Imbrecht.

COMITÉ ÉDITORIAL

Présidente :
Virginie Gensel-Imbrecht.

Membres :
Virginie Gensel-Imbrecht; Nicolas Baille; Caroline Blanchot; Cédric Hafner; Alain Hébert; Jef Lair; Laurent Pagnier; Pascale Terrat.

Rédactrice en chef :
Eva Emeyriat
(eva.emeyriat@nvo.fr).

Rédacteurs : Cyrielle Blaire (cyrielle.blaire@nvo.fr); Sarah Delattre, chef de service (sarah.delattre@nvo.fr); Jean-Philippe Joseph (jean-philippe.joseph@nvo.fr).

Réalisation : Sylvie Lebrun (première maquettiste); Tatiana Mattelart (chef du service photo); Erwan Serveau (secrétaire de rédaction).

Conception :
Rampazzo & Associés.
Numéro 127 : Tirage moyen de 600 000 exemplaires.

Prix au numéro : 0,50 €.
Numéro de commission paritaire : 1022 S 08171.
Imprimé et routé par Rivet Presse Édition, 87000 Limoges.



LE N°1 DES GUIDES FISCAUX



Bon de commande VO Impôts 2020

(Écrire en lettres capitales, merci)

VOTRE FÉDÉRATION OU BRANCHE _____

SYNDICAT/SOCIÉTÉ _____

À préciser si nécessaire à l'expédition

Mme M. VOTRE UD _____

NOM* _____

PRÉNOM* _____

N°* _____ RUE* _____

CODE POSTAL* _____ VILLE* _____

TÉL. FIXE* _____

TÉL. PORTABLE* _____

COURRIEL* _____

* Champs obligatoires

Code article 03200123 / Prix unitaire : 6 €

Nb. ex. _____ x 6 € = _____ €

Ci-joint :

Chèque n° _____ Banque _____

À l'ordre de La Vie Ouvrière

Les invendus ne sont pas repris

Code origine : ENSEMBLE

nvoboutique.fr

ADRESSEZ VOTRE BON DE COMMANDE À : La Vie Ouvrière – Case 600

Service diffusion – 263, rue de Paris – 93516 Montreuil Cedex
Tél. : 0149 88 68 50 / Fax : 0149 88 68 66 – commercial@nvo.fr



Où en est la recherche publique ?

Ça craque ! Alors que le pays est confiné, Josiane Tack, secrétaire du Syndicat national CGT des travailleurs de la recherche scientifique, revient sur l'état du secteur et dénonce une future loi de programmation en deçà des enjeux.

En visite à l'Institut Pasteur, le 19 mars, le président a annoncé pour la recherche « un effort inédit depuis l'après-guerre », soit une augmentation de 5 milliards d'euros sur dix ans...

Josiane Tack : Il surfe sur la crise pour faire croire qu'il investit massivement dans la recherche. Pour le grand public, ça peut paraître beaucoup, mais en réalité, ce n'est pas grand-chose au regard des besoins. Dix ans, c'est trop long ; le retard pris est trop important. Cela fait vingt ans que l'UE dit que l'effort de recherche publique doit être porté à 1 % du PIB. On en est loin !

■ Quelle est la situation de la recherche en France ?

Inquiétante. Elle tient grâce aux gens qui font ce métier. Des passionnés qui font des sacrifices sur des quantités de choses. Mais ça craque de partout. Nous avons perdu 9000 postes depuis 2005. La recherche fonctionne pour partie grâce aux précaires. Et les choses ne font qu'empirer. Comment faire un travail de qualité dans ces conditions ? Ce qui est terrible, c'est que le gouvernement fait le même constat que nous, mais il est dans une logique élitiste, d'excellence. Il faut que tout rapporte. Cette logique nous conduit droit dans le mur.

■ Une loi pluriannuelle de programmation de la recherche (LPPR) est en préparation. Y voyez-vous un changement par rapport à la loi LRU, relative aux libertés et responsabilités des universités, qui avait mobilisé contre elle une grande partie du monde de la recherche en 2007 ?

Elle s'inscrit dans la continuité et va même plus loin dans la restructuration de la recherche et de l'enseignement supérieur, dans une logique de territorialisation, avec la montée en puissance de grandes universités de recherche et la marginalisation des organismes de recherche. Cette territorialisation a pour buts de créer plus d'interactions avec le monde économique et de satisfaire l'appétit des responsables des grandes universités, membres de la Coordination des universités de recherche intensive françaises, qui rêvent de s'arroger toutes les prérogatives en matière de recherche.

■ Cela signifie-t-il que la politique d'appels à projets qu'il prévaut depuis



dix ans, et que vous dénoncez, va être renforcée ?

Nous ne sommes pas contre l'idée que l'État puisse orienter les énergies sur

tel ou tel sujet qu'il juge fondamental. Mais la recherche sur projets ne peut être l'alpha et l'oméga de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cela fait treize ans que l'Agence nationale de recherche finance la recherche publique à la place des ministères. Et le bilan n'est pas positif : le taux de réussite des appels à projets est faible. Pour autant, l'exécutif entend persister et injecter davantage d'argent, en pensant ainsi augmenter

mécaniquement le taux de réussite des appels à projets. La politique scientifique ne se décrète pas d'en haut, elle se fait au sein des établissements par les scientifiques.

■ Quelles sont les conséquences sur le travail dans les labos ?

L'argent est devenu le nerf de la guerre. Au sein d'un même labo, il y a des équipes riches et d'autres pauvres. Les riches sont celles qui ont eu la chance d'être éligibles à plusieurs appels à projets. Elles s'appuient sur les ressources communes du laboratoire, à commencer par le personnel titulaire, et elles

recrutent aussi du personnel sur leurs ressources propres, des précaires. La masse des travailleurs précaires dans la recherche a pris une telle ampleur que, dans certains labos, on n'embauche des personnes que pour gérer ces contrats de travail. On marche sur la tête. Il y a aussi une perte de transmission de savoir-faire, avec tous ces gens qui travaillent une, deux, trois années, qui acquièrent une expertise, et qui disparaissent ensuite. Au fil des années, on a cassé les notions de « collectif de travail » et de « solidarité »... On est passé de la coopération à la compétition. Or, si l'on veut progresser en sciences, il faut savoir coopérer, partager ses avancées. Il n'y a pas de prix Nobel qui travaille tout seul. Les avancées sont collectives.

■ Qui soutient cette LPPR ?

Les PDG des organismes de recherche, et surtout les présidents de grandes universités, qui veulent gérer la recherche. Ils veulent des universités d'élite où l'on pratique une recherche d'excellence, avec des chercheurs et des enseignants-chercheurs qui forment à partir du niveau master jusqu'au doctorat. En face, on trouverait des petites

universités de région, qui se consacraient surtout à l'enseignement. Ce serait une université à deux vitesses.

■ Voilà plusieurs années que l'on évoque le décrochage scientifique et la fuite de cerveaux...

Si l'État veut l'empêcher, il doit d'abord réallouer des crédits récurrents aux labos et aux établissements. L'exemple de Bruno Canard, épidémiologiste au CNRS, est éloquent. Ce chercheur travaille depuis 2003 sur les coronavirus. Quand en 2015, avec ses collègues, il alerte sur une possible émergence du Covid-19, il ne reçoit aucune réponse. Aujourd'hui, dans l'urgence, les États débloquent des millions

d'euros pour trouver un traitement ! La recherche se fait sur un temps long, il faut redonner la main aux laboratoires en matière de politique scientifique, rétablir le recrutement de chercheurs sous le statut fonctionnaire – garant de la liberté de recherche et de l'indépendance vis-à-vis des lobbys –, et revaloriser les salaires. Or, l'exécutif projette le contraire avec la mise en place de CDI de chantier, qui n'ont rien de CDI et qui dureront le temps de la mission. ■

Propos recueillis par JEAN-PHILIPPE JOSEPH

Parcours

1960. Née à Bédarieux (Hérault).

1989. Intègre la direction des services informatiques du CNRS, à Paris, comme ingénieure en informatique.

1996. Rejoint le laboratoire de Géologie du CNRS à Montpellier.

2008. Devient membre du bureau national du Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT).

2010. Élie secrétaire de la section du SNTRS-CGT Languedoc-Roussillon.

2015. Élie secrétaire générale du SNTRS-CGT.